





DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE GROUPE CRÉDIT MUTUEL 2022

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL SOMMAIRE 1 Mettre notre modèle coopératif au service du développement des territoires Organiser et répartir les responsabilités pour une coordination et un pilotage efficace de nos actions 3 S'inscrire durablement dans notre écosystème et environnement économique Structurer et piloter efficacement nos actions Identifier nos risques extra-financiers pour s'assurer de leur maîtrise Intégrer les risques climatiques et liés à l'environnement au cœur de nos ambitions **Accompagner nos** clients et salariés 8 S'appuyer sur nos spécificités mutualistes pour créer de la valeur dans la durée Note méthodologique 10 Table de concordance des principales informations ESG

11 Rapport du vérificateur indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

ette année, comme la précédente, aura été marquée par l'incertitude pour notre activité et celle de nos clients : une inflation inédite depuis 30 ans, un conflit armé aux portes de l'Europe, des conséquences sur les marchés de l'énergie qui pèsent sur la reprise de l'économie. Sans oublier ce qui devrait durablement transformer nos sociétés : les changements climatiques et environnementaux.

Il n'est pas, il n'a jamais été dans l'esprit du Crédit Mutuel de se laisser commander par l'inquiétude, le repli ou les réactions grégaires. Nous appréhendons ces contraintes comme une nouvelle donne, un défi. Nous allons aider nos clients, sociétaires, partenaires et collaborateurs à le relever.

Parce que nous le devons à chacun d'entre eux, a fortiori aux plus fragiles. Parce que le développement des territoires où nous sommes implantés compte sur notre engagement. Parce que c'est dans cette tourmente qu'il s'agit de montrer la force et la sincérité de nos valeurs mutualistes : proximité, responsabilité et solidarité au service de l'utilité collective. Nos clients et sociétaires peuvent compter sur nous!

Face à la nouvelle donne et à de nouveaux enjeux pour le métier bancaire, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel continuera à jouer tout son rôle de vigie, véritable tour de contrôle et de surveillance, mais aussi de phare avec la responsabilité d'éclairer l'ensemble du groupe sur les sujets de place et les enjeux structurants du secteur, et d'assurer enfin son rôle de forum pour favoriser les échanges, la coordination et l'efficacité, au bénéfice de l'ensemble du groupe et de ses valeurs communes. Dans cette année particulière, le groupe Crédit Mutuel a tenu son rôle pour 36,6 millions de clients et 8,6 millions de sociétaires, il a pu compter sur la mobilisation jamais démentie de l'ensemble de ses métiers et filiales spécialisées, de chacune et chacun de ses 83 600 collaborateurs.

Nos résultats démontrent une nouvelle fois la force de cet engagement collectif, illustré notamment par l'attachement que montrent nos affiliés à partager la valeur produite avec les collaborateurs. Deux exemples récents : le Crédit Mutuel Arkéa déploie sa mesure des impacts extra-financiers 2, Crédit Mutuel Alliance Fédérale crée le dividende sociétal 3.

La multiplication des événements climatiques extrêmes fait hélas la pédagogie d'une cause environnementale vouée à être universelle. Quand ils ne frappent pas durement nos clients, ils leur imposent une transition à marche forcée, et ce faisant, nous rappellent à l'essentiel

de notre métier de bancassurance, ce partenaire qui couvre et qui finance.

Là encore, nous nous attachons à réagir, à consolider, à innover!

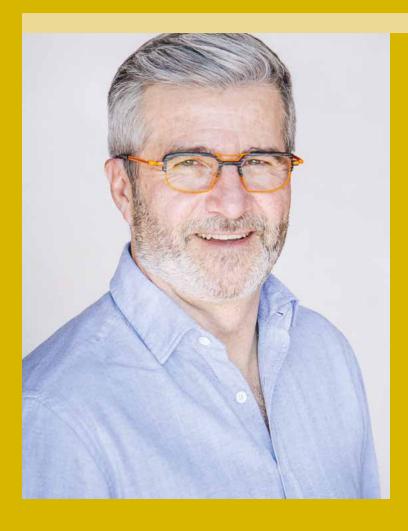
En 2022, le groupe Crédit Mutuel s'est ainsi employé à renforcer ses outils, en prolongeant son engagement dans l'Alliance bancaire Net-Zero, NZBA, avec deux objectifs structurants: appréhender plus finement un risque climatique que nous voulons intégrer au pilotage global de nos risques, développer les produits et les services qui permettront de résister à la précarité énergétique. Les politiques sectorielles claires et robustes que les groupes régionaux ont adoptées et mises en œuvre complètent cet engagement. Elles visent à réduire les émissions induites par nos financements et nous désengager progressivement - au plus tôt en 2027 - des énergies fossiles.

On sait que le contexte restera difficile en 2023, et c'est à nos yeux une raison supplémentaire de réaffirmer dans quel état d'esprit volontaire nous comptons l'affronter.

Nous sommes pour cela des collaborateurs engagés, et appuyés par un réseau de 21 000 élus bénévoles au sein du réseau Crédit Mutuel, prêts à faire face et à accompagner, solides et solidaires.



- 1 Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, Crédit Mutuel Océan
- 2 https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-09/le_credit_mutuel_arkea_publie_la_mesure_en_euros_des_impacts_extra-financiers_du_groupe.pdf
- 3-https://presse.creditmutuelalliancefederale.fr/wp-content/uploads/2023/01/CP-Dividende-Societal-Credit-Mutuel-Alliance-Federale-05-01-2023.pdf



METTRE NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le groupe Crédit Mutuel exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance en s'appuyant sur ses quatre groupes régionaux¹, ainsi que sur leurs filiales.

Il est composé d'un ensemble d'établissements bancaires et financiers, à statut coopératif et régional, fortement ancrés dans les régions et sur le territoire français. Ses 83 600 collaborateurs au service de 36,6 millions de clients dont 8,6 millions de sociétaires exercent leurs métiers au plus près des besoins des personnes et des territoires.

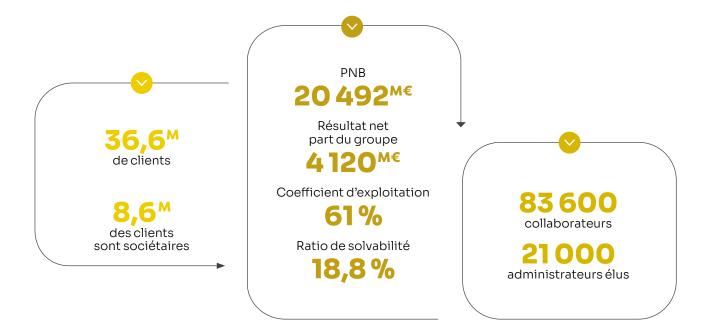
Ses groupes régionaux détiennent de nombreuses filiales, en particulier dans les métiers de l'assurance, de la gestion d'actifs, du crédit à la consommation. Le groupe est également présent à l'international, principalement en Europe, notamment en Allemagne, en Belgique, en Espagne et au Luxembourg.

1 - Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, Crédit Mutuel Océan

 \circ Sommaire DPEF/Édition 2023 -7

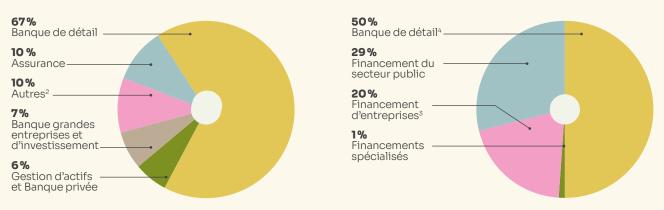
1.1 REPÈRES CLÉS

1.1.1 - Le Crédit Mutuel en chiffres



RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE 2022

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS BILANTIELLES AU 31/12/2022



- 2. Activités non affectables à un autre secteur et filiales à vocation purement logistique.
- 3. Dont 54 % de prêts aux PME et ETI (hors retail).
- $4. \ Dont\ crédits\ immobiliers,\ crédits\ automobiles,\ crédits\ a\ la\ consommation\ et\ prêts\ aux\ professionnels\ et\ TPE.$

1.1.2 - Principales filiales et partenariats : une forte coopération entre les métiers du groupe

Le groupe Crédit Mutuel est une banque de plein exercice qui exerce de multiples activités au service de ses clients.



1.1.3 - La Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Avec une culture de forte responsabilité locale, la cohérence du groupe est assurée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) dont les missions sont définies par les pouvoirs publics dans le Code monétaire et financier. À ce titre, en tant qu'organe central, elle représente les établissements et sociétés qui lui sont affiliés auprès des régulateurs, veille à la cohésion et au bon fonctionnement du réseau, à l'application des dispositions législatives et réglementaires et exerce un contrôle administratif,

technique et financier sur l'organisation et la gestion des établissements et sociétés qui lui sont affiliés.

Ainsi, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel est chargée⁵ :

- de représenter collectivement les caisses de Crédit Mutuel pour faire valoir leurs droits et intérêts communs:
- d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse de Crédit Mutuel:
- de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement du Crédit Mutuel, notamment en

 $^{\circ}$ Sommaire DPEF/Édition 2023 -9

favorisant la création de nouvelles caisses ou en provoquant la suppression de caisses existantes, soit par voie de fusion avec une ou plusieurs caisses, soit par voie de liquidation amiable.

Ces missions, sont concrètement détaillées dans les statuts de la CNCM dont l'objet précise notamment qu'elle est chargée :

- d'assurer la cohérence prudentielle du groupe en garantissant la stabilité et la solidité financière ;
- de représenter au mieux les intérêts de ses affiliés, notamment dans les discussions avec les fédérations professionnelles et les pouvoirs publics;
- de protéger et promouvoir la marque Crédit Mutuel. Association, la CNCM n'a ni client ni activité commerciale. Ses adhérents sont les fédérations régionales ainsi que la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural. Son conseil d'administration arrête les comptes annuels de la Confédération, les comptes consolidés nationaux et établit les rapports de gestion sur ces comptes.

1.2 CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

1.2.1 - La force d'un groupe non centralisé

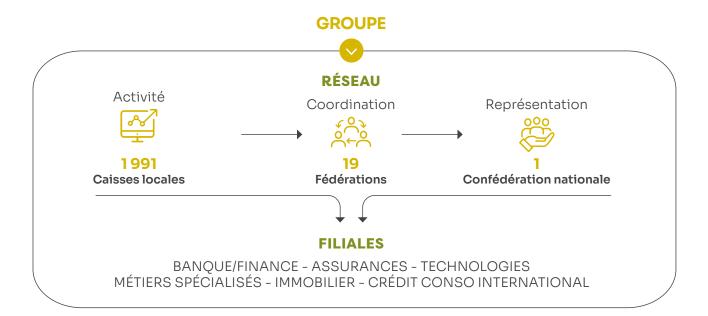
La force de notre modèle repose sur :

- sa structure coopérative et décentralisée, avec ses 19 fédérations et 1 991 caisses locales :
 - banque mutualiste non cotée en Bourse: ce sont ses 8,6 millions de sociétaires qui détiennent son capital sous forme de parts sociales. Contrairement à une banque traditionnelle, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires.

- —1 sociétaire = 1 voix : chaque sociétaire peut participer à l'assemblée générale de sa caisse. Il détient un droit de vote égalitaire qui lui permet de prendre part aux décisions et d'élire ses représentants,
- ancrage local: le Crédit Mutuel est proche de ses clients-sociétaires du fait de son organisation. Les sociétaires sont représentés par des administrateurs élus et bénévoles. Le Crédit Mutuel est donc à l'écoute de ses clients-sociétaires afin de les accompagner jour après jour dans leurs projets et de renforcer la qualité et la diversité de ses produits et services,
- autonomie des caisses locales, gage de réactivité.
 Grâce à une organisation décentralisée, 97 % des décisions sont prises à un niveau local; ce mode de fonctionnement favorise la réactivité et la qualité de service,
- des conseillers qui privilégient les intérêts du client: les conseillers ne sont pas commissionnés. Ils apportent des solutions correspondant à chaque étape de la vie du client et les conseils qu'ils donnent, en toute indépendance, répondent aux seuls intérêts du client;
- une marque reconnue;
- son caractère de banque universelle, avec un portefeuille d'activités diversifié à dominante banque de détail en France. Ce modèle a démontré sa résilience et sa capacité à gagner des parts de marché, tout en maîtrisant le niveau des risques associés.

1.2.2 - Spécificité coopérative

Créée au bénéfice de ses membres, la coopérative s'inscrit dans un modèle de long terme. Ainsi, ses bénéfices sont principalement mis en réserves pour assurer le futur. Les capitaux apportés par les sociétaires sont rémunérés dans des limites fixées par la Loi.



La coopérative repose aussi sur l'implication de ses membres. Dans le groupe, nos 8,6 millions de sociétaires élisent ainsi près de 21 000 administrateurs qui participent à la vie de leur caisse locale, et, pour certains, au niveau des décisions régionales et nationales. Cette communauté représente la première des parties prenantes du groupe. Elle est aussi celle qui exprime le mieux les attentes d'une société à laquelle elle appartient.

Fier de ce modèle, le Crédit Mutuel le promeut en étant actif dans les organisations coopératives françaises et internationales (Coop FR, EACB, Cooperatives Europe, Alliance Coopérative Internationale). Le Crédit Mutuel adhère ainsi pleinement et défend les sept principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale, soutenus par 318 organisations de 112 pays dans le monde. Ces sept principes de fonctionnement constituent le dénominateur commun de toutes les coopératives, quel que soit leur secteur d'activité et sont le fondement de l'action du Crédit Mutuel.

Coop FR, l'organisation représentative du mouvement coopératif français, a décliné ces principes en sept valeurs dans lesquelles se reconnaît également le Crédit Mutuel: démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence, proximité et service.

INDICATEURS COOPÉRATIFS			2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
PRINCIPE1	Adhésion volontaire et ouverte	Nombre de sociétaires (en millions)	8,6	8,3	8,1	3 %
		Progression du sociétariat		2,6 % 1	0,9 %	_
	à tous	Pourcentage de sociétaires parmi les clients	81%	78 % ¹	77 %	_
		Nombre d'administrateurs - Caisses locales	20 223	20 454	21 610	-1%
		Nombre d'administrateurs - Fédérations	532	539	545	-1%
PRINCIPE 2	Pouvoir démocratique exercés par les membres	Taux de participation des administrateurs aux conseils d'administration – caisse fédérale	90%	86%	93 %	-
		Part de femmes administratrices - Caisses locales	41%	39 %	39 %	_
		Part de femmes administratrices - Fédérations	33%	33 %	31 %	-
	Participation économique des membres	Montant du capital social (M€)	11554	11408¹	11 090	1%
PRINCIPE 3		Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	1358	13741	1370	-1%
PRINCIPE 4	Autonomie et indépendance	La banque est détenue à 100% par ses sociétaires				
	Éducation, formation	Nombre d'administrateurs de caisses locales ayant suivi au moins une formation dans l'année	18 039	13 745	6 203	31%
PRINCIPE 5		Pourcentage d'administrateurs formés	89%	67 %	29 %	-
	et information	Durée de formation par administrateur formé (heures)	3,08	3,02	2,96	2 %
PRINCIPE 6	Coopération entre les coopératives	Membre de l'ACI, de Coopératives Europe, de CoopFr, de l'EACB et de l'IRU (Union internationale Raiffeisen)				
PRINCIPE 7	Engagement envers la communauté	Les caisses locales de Crédit Mutuel œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres. Elles s'engagent au travers de stratégies RSE adoptées par les administrateurs, représentants des sociétaires.				

^{1.} Donnée corrigée

1.2.3 - Empreinte socio-économique

La vocation du Crédit Mutuel consiste à financer l'économie, en toute transparence, dans un rôle de redistribution de la valeur créée. Il collecte des ressources au travers notamment de l'épargne de ses clients pour financer les crédits qu'il accorde et son développement. En tant que banque coopérative au service de ses clients et sociétaires, le Crédit Mutuel gère les flux d'argent de ses clients, leur propose les services bancaires du quotidien et accompagne leurs

projets en facilitant l'accès au crédit. Il s'appuie sur son organisation non centralisée pour redistribuer localement les ressources perçues au niveau des caisses locales, que ce soit les fonds déposés sur un compte courant ou un livret d'épargne ou les capitaux propres essentiellement constitués des parts sociales détenues par ses sociétaires et des bénéfices non distribués mis en réserve. Ce sont ainsi les clients du Crédit Mutuel qui financent les entreprises, les associations et les projets des particuliers sur leur territoire.

RÉPARTITION DES EMPLOIS ET RESSOURCES AU 31 DÉCEMBRE 2022 (DÉTAILS DES DÉFINITIONS PRÉSENTÉS EN NOTE MÉTHODOLOGIQUE PAGE 69)



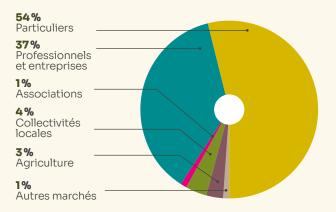
RÉPARTITION DES ENCOURS DE DÉPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(PÉRIMÈTRE DES RÉSEAUX BANCAIRES EN FRANCE)

56 % Particuliers 33 % Professionnels et entreprises 5 % Associations 2 % Collectivités locales 2 % Agriculture 2 % Autres marchés

RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2022

(PÉRIMÈTRE DES RÉSEAUX BANCAIRES EN FRANCE)



CRÉDIT MUTUEL ARKÉA MESURE ET PUBLIE SA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Illustration très concrète de son ambition d'être une banque à impact positif sur son environnement, la société et l'ensemble de ses parties prenantes, le Crédit Mutuel Arkéa a développé une méthodologie unique de mesure en euros de sa performance extra-financière. Elle s'appuie sur la conversion en euros de l'impact du groupe observé au travers de 24 indicateurs environnementaux ou socio-économiques.

Après avoir testé l'application de cette nouvelle méthodologie sur le périmètre d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, filiale du Crédit Mutuel Arkéa dédiée au financement des entreprises, des institutionnels et des professionnels de l'immobilier, c'est désormais à l'échelle d'un périmètre élargi que la performance extra-financière est mesurée (70 % des financements, 95 % des achats et 90 % des effectifs).

Pour l'exercice 2022, la performance extra-financière a été mesurée à 9,4 milliards d'euros. Les impacts directs (comme la réduction de son bilan carbone) représentent 4 % de cette performance, les impacts indirects (le recours à des fournisseurs locaux par exemple), 36 % et les impacts induits comptent pour 60 % (comme la contribution à l'accès aux soins, par exemple).

Ces travaux ont permis d'identifier qu'1 million d'euros de financements accordés par le Crédit Mutuel Arkéa génère en moyenne 165 milliers d'euros d'impact socio-économique positifs, preuve de l'attachement du Crédit Mutuel Arkéa au financement des territoires et leurs acteurs. 2

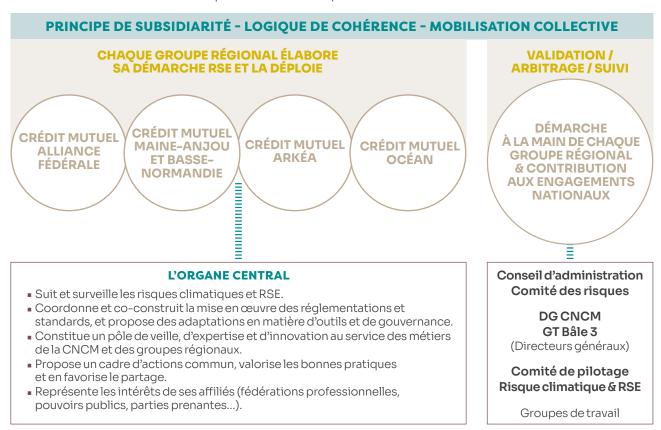


ORGANISER ET RÉPARTIR LES RESPONSABILITÉS POUR UNE COORDINATION ET UN PILOTAGE EFFICACE DE NOS ACTIONS

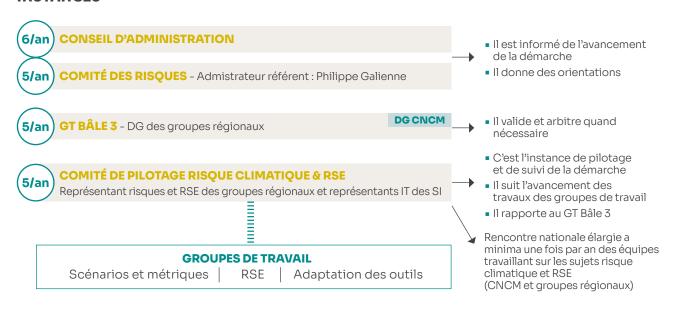
En réponse aux défis sociétaux et environnementaux, le groupe Crédit Mutuel a formalisé une gouvernance spécifique pour piloter sa démarche sur les sujets de RSE et s'est également doté d'un plan d'actions consolidé, co-construit avec les groupes régionaux et validé par les instances exécutives et de surveillance nationales.

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

La fonction climat et RSE de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est rattachée à la direction des risques. Son rôle est explicité dans le schéma ci-dessous :



2.2 INSTANCES



Un comité de pilotage « Risque climatique & RSE » composé des directeurs des risques et/ou des directeurs RSE de chaque groupe régional et de représentants des deux systèmes d'information se

réunit cinq fois par an et rapporte au GT Bâle 3 composé des directeurs généraux des groupes et du directeur général de la CNCM.

DPEF / Édition 2023 — 15

La gouvernance ESG du groupe Crédit Mutuel a été organisée afin de s'adapter aux évolutions réglementaires et à l'importance croissante des enjeux climatiques et environnementaux.

Trois groupes de travail thématiques intégrant des experts concernés par le sujet ont également été créés:

- un groupe de travail « Scénarios et métriques » pour les exercices de stress et le reporting;
- un groupe de travail « RSE » constitué des représentants RSE des groupes régionaux ;
- un groupe de travail « Adaptation des outils » sur l'adéquation des outils (dont informatiques) aux besoins RSE et climatiques.

Les participants à ces groupes de travail sont désignés par chacun des quatre groupes régionaux.

Durant l'exercice 2022, le comité de pilotage « Risque climatique & RSE » s'est réuni 5 fois. Sur la base des travaux menés dans les groupes de travail, il a notamment étudié les sujets suivants:

- revue thé matique de la Banque centrale européenne et le plan d'actions proposé;
- remise du stress test climatique de la BCE;
- suivi des travaux de cartographie et de cotation des risques physiques;
- suivides travaux relatifs aux reportings réglementaires (taxonomie verte, Pilier 3);
- suivi des travaux d'intégration des risques climatiques dans les outils risque (tableau de bord des risques, ICAAP, matrice de matérialité);

• veille et actualités sur les sujets climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance (rapport ACPR/AMF, avancement destravaux de place et notamment la convergence des méthodologies visant à définir l'alignement des portefeuilles sur une trajectoire net zero à horizon 2050...).

Enfin, conformément à leur rôle de surveillance, le comité des risques et le conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel valident les orientations générales. Un administrateur référent sur les sujets climatiques et RSE y siège.

Le Comité des risques de la CNCM a ainsi :

- procédé à l'analyse des impacts du contexte politique, de la crise énergétique et climatique et à la hausse du risque réglementaire lié aux attentes prudentielles relatives au risque climatique;
- été informé de l'ensemble des étapes et résultats des exercices de stress test de place;
- pris connaissance des attentes de l'Union Européenne sur les nouveaux reportings climatiques (Pilier 3, taxonomie verte...);
- pris acte des résultats de la revue thématique de la Banque centrale européenne et de la lettre de suite adressée au Groupe Crédit Mutuel;
- validé l'enrichissement du cadre d'appétence aux risques.

Le Conseil d'administration s'est également saisi des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il a analysé les déclarations du groupe Crédit Mutuel sur les risques liés au climat et à l'environnement dans le cadre du stress test climat BCE, pris connaissance de la Déclaration de performance extra-financière 2021 et suivi les résultats du stress test climatique.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET DES SALARIÉS DU CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Lors de sa Conférence des Présidents, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a sensibilisé son conseil d'administration, ses directeurs centraux et ses présidents et directeurs de caisses aux enjeux climatiques et environnementaux, au travers de La Fresque du Climat.

Et puisque le climat est l'affaire de tous, l'entreprise a décidé de poursuivre cette démarche pédagogique auprès de ses 1 600 salariés et 860 élus. Un appel a été lancé aux volontaires qui voudraient porter La Fresque du Climat auprès de leurs pairs. Plus d'une centaine d'élus et salariés a postulé pour animer ces ateliers collaboratifs de sensibilisation aux mécanismes systémiques du changement climatique et assurer les plus de 1 000 jours de formation prévus d'ici mai 2023.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET DES SALARIÉS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Depuis mars 2022, plus de 5 500 collaborateurs et administrateurs ont participé à la Fresque du climat, un atelier collaboratif pour comprendre les enjeux du changement climatique. Fort de ce succès, le groupe a décidé d'aller encore plus loin en portant l'ambition de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs et administrateurs à la Fresque du climat d'ici fin 2024. Pour déployer largement cet atelier, une communauté d'animateurs de la Fresque du climat a été créée, constituée de salariés volontaires, formés pour sensibiliser leurs collègues à ces enjeux.



S'INSCRIRE DURABLEMENT DANS NOTRE ÉCOSYSTÈME ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le Crédit Mutuel a pris des engagements qui impliquent de pouvoir répondre aux meilleurs standards internationaux.

3.1 PRINCIPAUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

DATE D'ADHÉSION	ENGAGEMENT	STRUCTURE	CONTENU
2003	Global Compact – Niveau Active	Groupe Crédit Mutuel	Respecter les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption.
À PARTIR DE 2009	Principes pour l'investissement responsable (PRI)	Gestion de portefeuilles: - Federal Finance Gestion (2009) - Groupe La Française (2010) - Crédit Mutuel Asset Management (2012) - CIC Private Debt (2014) - BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A. (2017) - Schelcher Prince Gestion (2018) - Arkéa Capital (2019) - Suravenir (2019) - Duby Transatlantique Gestion (2020)	Au nombre de six, les principes pour l'investissement responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de mesures afin d'intégrer les problématiques ESG dans les activités de gestion de portefeuille.
2019	Principes pour une banque responsable (PRB) ⁶	Groupe Crédit Mutuel	Aligner la stratégie sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) et sur l'Accord de Paris sur le climat : - Orienter ses activités en fonction d'une finance plus inclusive et d'une économie durable ; - S'engager à être transparents au sujet des impacts positifs et négatifs à l'égard des populations et de la planète.
2020	Poseidon principles	CIC (filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale)	Cadre d'évaluation quantitative de l'alignement des portefeuilles de transport maritime des institutions financières, avec les exigences en matière de climat. Les <i>Poseidon Principles</i> s'inscrivent dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) adoptée en avril 2018 par les États membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) qui vise, à horizon 2050, une réduction d'au moins 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre issues du transport maritime. À plus long terme, elle s'oriente vers un objectif de zéro émission.
2021	PRB – Net-Zero Banking Alliance (NZBA) ⁷	Groupe Crédit Mutuel	À l'initiative du secteur bancaire et en coordination avec l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), la Net-Zero Banking Alliance s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone de l'Accord de Paris et vise à aligner les émissions des portefeuilles bancaires sur des trajectoires menant à des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles d'ici 2050.

DATE D'ADHÉSION	ENGAGEMENT	STRUCTURE	CONTENU		
2021	Net-Zero Asset Managers Initiative	La Française Asset Management (2021) La Française Asset Management (2021) La Française Asset Management de serre d'ici 2050 ou avant, conformément mondiaux visant à limiter le réchauffement de 1,5°C et de soutenir les investissements ali la neutralité carbone d'ici 2050 ou avant.			
2021	PRB – Engagement pour la santé financière et l'inclusion PRB – Groupe Crédit Mutuel		Dans le cadre des Principes pour une Banque Responsable (PRB), en coordination avec l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), cette initiative vise à promouvoir l'inclusion financière pour tous et favoriser un secteur bancaire qui soutient la santé financière de ses clients.		
2021	Finance for biodiversity pledge Crédit Mutuel Arkéa (2021) Federal Finance Gestion (2021) Schelcher Prince Gestion (2021) Crédit Mutuel Asset Management (2021) La Française Groupe (2022)		L'initiative Finance for Biodiversity Pledge est un engagement des institutions financières à protéger et restaurer la biodiversité par leurs activités financières et leurs investissements. Il consiste en 5 mesures que les institutions financières s'engagent à prendre: - Collaboration et partage des connaissances; - Engagement auprès des entreprises; - Évaluation de l'impact; - Fixation d'objectifs; - Compte rendu public de ce qui précède, avant 2025.		

3.2 PARTICIPATION AUX INITIATIVES DU SECTEUR FINANCIER EN EUROPE ET EN FRANCE

Le Crédit Mutuel contribue activement aux initiatives du secteur financier en France et en Europe.

Au niveau européen, le groupe Crédit Mutuel est membre de différentes associations professionnelles et participe aux groupes de travail spécifiques que les organisations bancaires européennes ont mis en place pour contribuer aux avancées de la stratégie Finance Durable. Il s'agit notamment des travaux de la FBE (Fédération bancaire européenne) et de l'EACB (European Association of Cooperative Banks).

Au niveau national, le Crédit Mutuel participe activement aux travaux de la Fédération bancaire française (FBF), en matière de prévention du risque climatique:

- via la commission climat mensuelle, réunissant les représentants des directions risques et RSE de chacun des groupes bancaires français, et les commissions pouvant traiter ponctuellement de cette thématique;
- via les différents groupes de travail mis en place par la FBF sur le sujet (expositions charbon/ hydrocarbures, *Climate finance day*, Observatoire de la finance durable, taxonomie verte, convergence des méthodologies de mesure et d'alignement, intégration des risques ESG dans les rapports Pilier III, CSRD – *Corporate Sustainable Reporting Directive...*).

Enfin, le Crédit Mutuel s'inscrit également dans les réponses de place aux multiples consultations au niveau européen en matière d'ESG.





STRUCTURER ET PILOTER EFFICACEMENT NOS ACTIONS

Afin de structurer ses actions en matière de RSE et de climat, et d'en assurer le bon tempo, le Crédit Mutuel coordonne un plan d'actions consolidé, actualisé chaque année, qui s'est traduit par de multiples réalisations en 2022 présentées ci-dessous.

4.1

NOTRE PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions consolidé du Crédit Mutuel est structuré autour de 3 axes:

- **DURABILITÉ** Asseoir notre démarche dans la durée ;
- **REPORTING** Développer des outils de mesure pertinents et tangibles ;
- CLIMAT Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Il vise à capitaliser collectivement sur les initiatives engagées et à piloter les enjeux communs (réglementaires notamment):

- il est mis à jour chaque année en fonction des réglementations, des attentes des groupes régionaux et des directions métiers de la CNCM, des propositions des groupes de travail;
- il est validé annuellement dans les instances exécutives et de surveillance nationales;

il est piloté au sein du comité de pilotage Risque climatique et RSE, avec des points réguliers sur l'avancement des projets aux instances exécutives et de surveillance.

Il est basé sur:

- la prise en compte de la réglementation et des attentes des superviseurs ;
- les ambitions exprimées par les dirigeants ;
- l'environnement externe du groupe;
- les attentes et pratiques de ses parties prenantes internes et externes;
- ■les besoins et pratiques des groupes régionaux et des filières métiers.

Enfin, il aboutit à des priorités d'actions, définies collectivement. Treize chantiers sont programmés et priorisés.

DURABILITÉ - Asseoir notre démarche dans la durée

- Gouvernance et acculturation
- 2 PRB
- (3) Insertion climat/ESG dans les outils risques
- 4 Règlementation
- (5) Contrôle et suivi

REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles

- 6 Publication ESG
- 7 Bilan carbone groupe périmètre vie de bureau
- 8 Inscription dans des standards

CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

- 9 Identification des actifs verts
- Suivi des politiques sectorielles
- 11 Informations RSE sur les clients
- Mesure carbone et alignements des actifs financés
- (13) Stress tests

4.2 NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022

GOUVERNANCE ET ACCULTURATION

Mise à disposition début 2023 des dirigeants exécutifs et des administrateurs de deux nouveaux indicateurs climatiques au sein du tableau de bord des risques, relatifs au risque physique (ventilation des encours par niveau d'exposition au risque physique) et ventilation des encours immobilier par classe de performance énergétique

Renforcement du Pôle RSE et risques climatiques national

Sensibilisation des cadres du Crédit Mutuel Océan à la gestion des risques climatiques et à la finance verte



PRINCIPES POUR UNE BANQUE RESPONSABLE

Publication d'une première série d'objectifs d'alignement des secteurs hydrocarbures et production d'électricité dans le cadre de la Net-Zero Banking Alliance sur le périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale



INSERTION DE CRITÈRES RELATIFS AUX RISQUES CLIMATIQUES AU SEIN DES OUTILS RISQUES

Élaboration d'une matrice nationale de matérialité des risques climatiques

Poursuite de l'intégration des risques liés aux climat et à l'environnement au sein de la gestion quotidienne des risques : cartographie nationale, cadre d'appétence, ICAAP, RACI⁹ et partie risques du rapport financier, avec notamment l'intégration du risque de responsabilité/réputation



RÉGLEMENTATION/PRUDENTIEL

Participation à la revue thématique de la BCE sur la gestion des risques liés au climat et à l'environnement, et actualisation de notre plan d'actions national en conséquence

Participation aux travaux de la FBF sur la définition des indicateurs extra-financiers sectoriels



BILAN CARBONE

Consolidation et publication des scope 1, 2 et 3 au niveau du groupe (hors financement pour le moment)



IDENTIFICATION DES ACTIFS VERTS

Calcul du ratio d'éligibilité de la taxonomie verte

Définition, cotation et restitution des risques climatiques physiques chroniques et aigus auxquels peuvent être exposés nos clients

Travaux d'identification des diagnostics de performance énergétique (DPE) de nos clients, notamment dans le cadre du stress test BCE et du rapport Pilier 3



MESURE CARBONE DES ACTIFS FINANCÉS

Contribution active aux travaux de la FBF sur la mesure de l'empreinte et de la trajectoire carbone



STRESS TESTS CLIMATIQUES

Participation à l'exercice pilote de stress test climatique mené par la BCE 5



IDENTIFIER NOS RISQUES EXTRA-FINANCIERS POUR S'ASSURER DE LEUR MAÎTRISE La Confédération Nationale du Crédit Mutuel s'est appuyée sur une analyse des principaux risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) du groupe Crédit Mutuel afin d'identifier ses enjeux RSE les plus stratégiques, en lien avec les évolutions réglementaires en cours et/ou à venir (notamment au niveau de la directive CSRD-Corporate Sustainable Reporting Directive).

Cette dernière a permis de définir un univers de risques RSE répartis en trois typologies :

- —risques liés à l'environnement; à noter que sur les risques liés au climat, le lien a été fait avec les travaux réalisés au sein de la direction des risques sur l'intégration de ces risques à la cartographie nationale des risques « classiques » (cf. page 29);
- risques relatifs aux aspects sociaux et sociétaux;
- risques liés à la gouvernance du Crédit Mutuel.

Cette distinction offre une vision synthétique des risques qui permet d'entrer en résonnance avec les cartographies des risques extra-financiers établies par les groupes régionaux.

Ils ont été définis en fonction de la réglementation, des pratiques de place, des critères d'évaluation des agences de notation et des standards de RSE et de reporting.

Chaque risque fait l'objet d'une cotation, à dire d'experts. Ce travail sera poursuivi avec les groupes de travail mis en place, en co-construction avec les groupes régionaux, dans une volonté d'anticipation des obligations réglementaires en matière de publications extra-financières.

ENVIRONNEMENT

ENJEU	RISQUE	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES/ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE	RÉSULTATS/ N° DE PAGE
Financement de la transition énergétique	Risques de financements et d'investissements controversés Non intégration du risque physique et du risque de transition dans notre activité	Produits durables (rénovation énergétique / véhicules verts / épargne solidaire) Financement des énergies renouvelables Politiques sectorielles hydrocarbures et charbon Elaboration d'une matrice de matérialité dédiée des risques climatiques	 Encours Eco PTZ Ratio d'éligibilité des actifs à la taxonomie Expositions aux secteurs sensibles ACPR Ventilation des encours immobiliers par classe de performance énergétique ¹⁰ 	791 M€ (page 42) 34 % (page 46) 4,8 % (page 30) 39 % du portefeuille immobilier classé DPE D (page 41)
Prise en compte du changement climatique	Risque d'un impact négatif de notre activité sur le changement climatique Absence de prise en compte du risque physique et du risque de transition	Calcul des émissions de gaz à effet de serre Calcul des émissions induites (scope 3 – financement sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale) Elaboration d'une matrice de matérialité dédiées aux risques climatiques	 Émissions de GES (périmètre vie de bureau) Empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate (Crédit Mutuel Alliance Fédérale) Nombre de sinistres liés à des aléas climatiques ayant impacté les installations du Crédit Mutuel Part du portefeuille fortement exposé au risque chronique¹¹ Part du portefeuille fortement exposé au risque aigu 	449 676 tonnes eq CO₂ (page 47) 158,2 teq CO₂/M€ (page 40) 86 sinistres en 2022 (page 31) 5% (page 31) 1,8% (page 31)

^{10 -} voir rapport Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel : https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/2023/2022-Informations-relatives-au-Pilier-3-de-Bale-III-Exercice-2022.pdf

^{11 -} voir rapport Piller 3 du groupe Crédit Mutuel: https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/2023/2022-Informations-relatives-au-Piller-3-de-Bale-III-Exercice-2022.pdf

SOCIAL/SOCIETAL

ENJEU	RISQUE	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES/ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE	RÉSULTATS/ N° DE PAGE
Critères ESG dans les décisions de crédits et d'investissements	Risques de financements controversés	■ISR ■Adoption de politiques sectorielles	 Part des actifs sous gestion classés article 8 ou 9 SFDR Nombre de secteurs visés par une politique sectorielle 	66 % (page 50) 7 secteurs en moyenne (page 39)
Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	Risque d'une offre inadaptée aux besoins des territoires	Maillage territorialOrganisation par marchés	■ Financement du secteur public local ■ Nombre d'OBNL clientes ■ Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	17 Md€ (page 54) 549 747 (page 53) 1104 M€ (page 52)
Lutte contre la corruption, la fraude, les pratiques non éthiques	■ Risque de corruption ■ Risque de non-conformité, non-respect des règles de protection clientèle	 Formation des collaborateurs Mise en place d'une cellule LCB-FT au sein de la direction de la conformité Dispositif de déclaration à la HATVP 	 Part de collaborateurs formés Nombre de collaborateurs en charge de la LCB-FT 	86 % (page 57) 399 (page 57)
Protection et confidentialité des données	Risque d'atteinte à la sécurité de nos données	■ Dispositifs techniques de sécurité, RSSI / DPO, ■ Formation RGPD	 Les groupes régionaux mettent en place des formations à destinations de leurs collaborateurs afin de les former à la protection des données personnelles des clients. 	Indicateur qualitatif (page 58)
Qualité de la relation client	Risque de perte de clientèle et d'attractivité	Traitement des réclamations au niveau régional : Mesures régulières de la qualité Enquête de satisfaction Adaptation des offres proposées Cellule de médiation animée au niveau confédéral	 Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire Nombre de décisions favorables au client 	1239 (page 59) 407 (page 59)
Lutte contre l'exclusion financière	Perte de PNB	Accompagnement des clients fragiles via la mise en place d'offres spécifiques Développement du microcrédit personnel et professionnel	 Nombre de microcrédits personnels accordés en 2022 par le Crédit Mutuel Nombre de microcrédits accompagnés et prêts complémentaires accordés (Adie, France Active Garantie, Initiative France) Montant des microcrédits accompagnés et prêts complémentaires Nombre de clients bénéficiaires de l'Offre clients fragiles 	991 (page 55) 7 002 (page 55) 64 M€ (page 55) 83 640 (page 55)
Développement du capital humain	Risque de non-conformité, non-respect des règles de protection clientèle	Accords nationaux et locauxPlans et outils de formation	 Taux de collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an 	97% (page 64) 32 heures (page 64)
Amélioration des conditions de travail des salariés	Risque d'absentéisme Risque de turnover Risque de dégradation de la relation clientèle	Accords nationaux et locauxDistinctions obtenues	■Nombre total de jours d'absence	1105 969 (page 65)
Respect de l'égalité des chances	Risque de pratiques discriminatoires (recrutement, rémunération, gestion des carrières)	■ Accords nationaux et locaux	 Répartition Femmes/Hommes (cadres et non cadres) Part de personnes handicapées dans l'effectif Part de femmes parmi les promotions cadres 	45 % de femmes parmi les cadres 67 % de femmes parmi les non cadres (Voir page 62) 3,1 % (page 60) 41,8 % (page 60)
Relations durables avec les sous-traitants et fournisseurs	Risque de non-respect du plan de vigilance	■ Plan de vigilance ■ Charte des relations fournisseurs	■Indicateurs propres à chaque groupe détaillés dans leurs propres publications RSE	

GOUVERNANCE

ENJEU	RISQUE	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES/ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE	RÉSULTATS/ N° DE PAGE
Mobilisation et animation du sociétariat	Risque de remise en cause du modèle mutualiste	■ Maillage du réseau de distribution ■ Révision coopérative	■Taux de sociétariat parmi les clients	81% (page 10)
Diversité et indépendance de la gouvernance	Risque de décisions incohérentes avec la stratégie du groupe	Suivi de la répartition femmes/ hommes au sein des instance et de la représentativité des administrateurs	■ Répartition par CSP des administrateurs ■ Part de femmes administratrices	Voir page 68 Caisses locales: 41 % Fédérations: 33 % (page 68)
Honorabilité et compétences des administrateurs	Risque d'inadéquation des compétences	Plan de formation des administra- teurs au niveau des groupes régionaux	■ Taux moyen d'assiduité au Conseil d'administration ■ Taux moyen d'assiduité en Comités ■ Taux de formation des administrateurs	90 % (page 67) 91 % (page 67) 89 % (page 68)

6



INTÉGRER LES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE NOS AMBITIONS

6.1 GOUVERNANCE

La gouvernance des risques climatiques et liés à l'environnement s'inscrit dans celle de la démarche RSE et les travaux menés dans le plan d'actions national aux treize chantiers, présenté en partie 2 (page 20).

6.2 AMBITIONS

Le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique et, par suite, sur le système financier. C'est pourquoi ils représentent un enjeu systémique impactant le groupe Crédit Mutuel. À ce titre, les risques climatiques et liés à l'environnement font l'objet d'une gestion spécifique tout en étant considérés comme des facteurs de risque pouvant modifier ou accentuer de manière directe ou indirecte l'exposition aux risques existants.

La vision de ces risques est articulée autour d'axes d'analyse structurants, permettant une analyse de significativité et des travaux spécifiques sur l'ensemble des risques considérés.

6.2.1 - Notre vision

Les risques climatiques et liés à l'environnement font l'objet au sein du groupe Crédit Mutuel de travaux d'identification, d'évaluation, de suivi et de gestion.

Définitions

Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

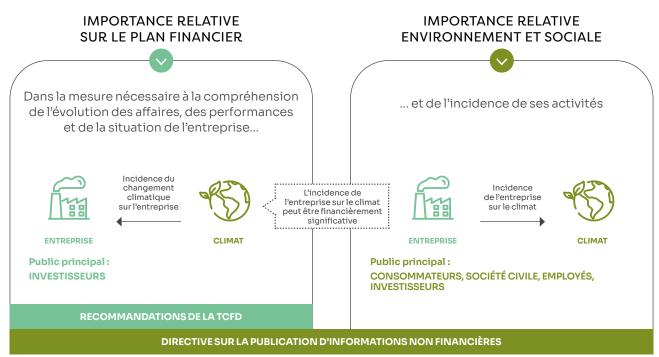
Le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).

Le risque de responsabilité et de réputation fait également partie du périmètre couvert (cf. partie 6.2.2.3), tout comme les risques environnementaux non climatiques (cf. partie 6.2.2.4)

Double matérialité

La prise en compte des risques climatiques et liés à l'environnement se caractérise par un principe de double matérialité :

- d'une part, la prise en compte des impacts potentiels et avérés du changement climatique et des risques environnementaux sur l'ensemble des activités du groupe;
- d'autre part, la prise en compte des impacts de ces activités sur les facteurs climatiques et environnementaux.



Des risques matriciels, porteurs d'opportunités

Les risques climatiques et liés à l'environnement constituent des facteurs déterminants des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel, du risque de marché et du risque de liquidité. Ils sont de fait intégrés aux processus de gestion des risques du groupe. Cependant,

ils représentent aussi une opportunité pour le Crédit Mutuel d'accompagner la transition vers une économie plus sobre en carbone. Considérer la transition comme une opportunité est donc un impératif pour financer et construire l'économie de demain, en adaptant les stratégies et modèles commerciaux.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS RELATIFS AUX RISQUES CLIMATIQUES



RISQUES

RISQUE DE TRANSITION

Règlementation

- Tarification et déclaration du carbone, mandats et règlementation des produits et services existants, exposition à un litige

Technologie

- Remplacement des produits et services existants avec des options d'émissions plus faibles
- Investissements infructueux dans les nouvelles technologies

Marché

- Modification du comportement du client
- Incertitude sur les signaux du marché
- Augmentation du coût des matières premières

RISQUE DE RESPONSABILITÉ ET RÉPUTATION

Changement dans les besoins des clients

- augmentation des préoccupations des parties prenantes/ commentaires négatifs
- stigmatisation du secteur recours juridiques et contentieux climatiques

RISQUE PHYSIQUE

Aigu

- Évènements climatiques extrêmes

Chronique

- Changement des conditions météorologiques, montée des températures moyennes et du niveau de la mer Intégration progressive dans la gestion des risques existante

À terme, mesure de l'impact financier

OPPORTUNITÉS :

Efficacité des ressources

- Utilisation de modes de transport et de processus de procuction et de distribution plus efficaces
- Utilisation du recyclage
- Bâtiments plus efficients
- Réduction de l'utilisation et de la consommation d'eau

Source d'énergie

- Utilisation de sources d'énergie à faibles émissions
- Recours à des mesures incitatives favorables
- Utilisation des nouvelles technologies
- Participation au marché du carbone

Produits et services

 Développement de produits et services à faible émission, de solutions d'assurance, de nouveaux produits ou services par la R&D et l'innovation

Marchés

- Accès à de nouveaux marchés
- Retours à des incitations du secteur public
- Accès à de nouveaux actifs et sites nécessitant une couverture d'assurance

Résilience

- Participation aux programmes d'énergie renouvelable et adotion de mesures d'efficacité énergétique
- Remplacement/diversification des ressources

L'ambition du groupe Crédit Mutuel est que chacun des groupes régionaux intègre ces risques et opportunités et les enjeux associés dans leurs propres stratégies climat.

Une transition énergétique mondiale est nécessaire pour passer à des sources d'énergie moins émettrices. Des améliorations sont nécessaires dans l'efficacité énergétique des industries, des bâtiments et des foyers, des véhicules et des autres secteurs consommateurs d'énergie. Cela nécessitera des investissements importants dans tous les secteurs. Les groupes régionaux accompagnent leurs clients, représentants variés de l'économie réelle, en encourageant et accompagnant leur transition.

6.2.2 - Analyse de significativité

Les mécanismes de transmission des risques climatiques et liés à l'environnement aux autres risques (notamment crédit) sont nombreux et différenciés selon que l'on évalue les risques physiques ou de transition. C'est pourquoi l'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques du groupe Crédit Mutuel (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage global des risques...) afin:

- d'identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques, notamment via l'élaboration d'une matrice de matérialité des risques climatiques;
- d'adapter les outils et processus existants le cas échéant;
- de mettre en place des indicateurs de pilotage.

Afin d'avoir une vision holistique et bien documentée de l'incidence des risques liés au climat et à l'environnement sur les catégories de risques existantes, le groupe Crédit Mutuel a élaboré une matrice de matérialité nationale des risques physique et de transition.

Cette analyse de significativité a été élaborée à dires d'experts, en co-construction avec les groupes régionaux et les responsables des risques concernés, en suivant plusieurs principes méthodologiques:

 Production d'une structure commune, à décliner par chacun des groupes régionaux en fonction des spécificités de son modèle;

- Analyse sur l'ensemble des catégories de risque de la cartographie nationale des risques, intégrant dans la mesure du possible des justifications qualitatives ainsi que des critères quantitatifs et prospectifs;
- Étude sur plusieurs horizons de temps: court terme (< 3 ans), moyen terme (3-10 ans), long terme (>10 ans). S'il convient de donner à l'analyse des risques climatiques et liés à l'environnement une dimension prospective à court et moyen terme, le groupe Crédit Mutuel considère que cette approche constitue seulement une première étape dans l'évaluation et la gestion de ces risques. En effet, la matérialisation des risques climatiques et liés à l'environnement dépasse celle des risques financiers classiques et nécessite des projections dans un temps long;
- Analyse indépendante de l'impact des risques physiques et des risques de transition;
- Suivi du scénario RCP 8.5 du GIEC¹² pour l'étude du risque physique ;
- Suivi du scénario de transition ordonnée du NGFS¹³ pour l'étude du risque de transition.

L'étude de la significativité des risques climatiques se fait à la lumière de l'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel et n'intègre pas à date la double matérialité. Le mode opératoire prévoit une réévaluation annuelle du dispositif qui pourra l'intégrer à terme, en combinaison avec d'autres travaux déployés.

Il en ressort les résultats suivants :

MATRICE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES CLIMATIQUES DU GROUPE CREDIT MUTUEL

	RISQUEPHYSIQUE			RISQUEDETRANSITION		
CATÉGORIES DE RISQUES	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme >10 ans
Risque de crédit	+	++	++	+	+++	++
Risque opérationnels	+	++	+++	+	++	++
Risque de marché	+	++	++	+	++	++
Risque de taux	+	+	+	+	+	+
Risque de liquidité	+	+	+	+	+	+
Risque d'assurance du conglomérat	+	+	++	+	+	++
Risque action de la participation	+	+	+	+	+	+
Risque stratégique et risque d'activité	+	+	++	++	+++	+++



^{12 -} Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies

^{13 -} Network on Greening the Financial System

La significativité de l'impact des risques physiques et de transition est globalement plus importante au-delà de trois ans.

Les risques de transition se concrétisent particulièrement à moyen et long terme, avec un impact fort sur les risques de crédit et stratégiques. En effet, les entreprises appartenant à des secteurs d'activité producteurs ou gros consommateurs d'énergie fossile (transports, industrie chimique, métallurgie, agroalimentaire) ainsi qu'à des secteurs perturbés par les chocs technologiques (automobile) seront les plus exposées à une augmentation de leur probabilité de défaillance. Au-delà de l'activité bancaire, une accentuation très marquée du risque de transition peut avoir des conséquences sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance. Par ailleurs, en cas de non adaptation aux attendus et contraintes d'un scénario de transition ordonnée, le groupe peut à long terme se retrouver en situation d'impasses stratégiques, pouvant résulter des risques combinés concurrentiels, technologiques et réglementaires.

Les risques physiques se concrétisent avec un impact fort sur le risque opérationnel à long terme, lié à une accentuation du risque physique dans le temps du fait de la fréquence et de la sévérité des évènements aigus et chroniques qui viennent se matérialiser sur les actifs matériels. Le groupe Crédit Mutuel a par ailleurs observé une hausse du coût des dommages liés à des évènements naturels sur les dernières années. Les dysfonctionnements des systèmes peuvent également s'accroître du fait des contraintes physiques associées.

Cette analyse a permis d'orienter (et de confirmer, sur les actions déjà engagées) les choix stratégiques des groupes régionaux. Les actions d'atténuation de ces risques sont présentées en partie 6.2.3.3.

6.2.2.1 Risques de transition

Les risques de transition, tels que définis en partie 6.2.1, peuvent se manifester de façon différenciée selon les secteurs d'activité¹⁴. Le groupe Crédit Mutuel a donc intégré au suivi de ses encours une classification en lien avec le risque de transition, et analyse dans cette optique:

- son exposition aux secteurs identifiés comme sensibles de façon semestrielle (cf. ci-dessous)¹⁵;
- ses expositions aux énergies fossiles, éligibles aux politiques sectorielles (cf. partie 6.4.2);
- ses encours aux secteurs éligibles à la taxonomie (cf. partie 6.4.3.2);
- la performance énergétique des bâtiments financés (cf. partie 6.4.2).

4,8 % du total des expositions concernent les entreprises des secteurs les plus sensibles au risque de transition selon le référentiel ACPR comme le secteur de l'énergie, la métallurgie, l'industrie chimique ou encore la culture et production animale. Cela implique nécessairement pour le groupe Crédit Mutuel un accompagnement de ces entreprises dans leur transition vers une économie-bas carbone. La clientèle banque de détail (crédits immobiliers, crédits automobiles, crédits à la consommation et prêts aux professionnels et TPE), bénéficie également d'un soutien à la transition (partie 7).

Dans le cadre de l'analyse de la significativité de ses expositions au risque de transition et des travaux qui en découlent, le groupe Crédit Mutuel fait appel à l'étude de plusieurs scénarios de transition. Ces scénarios sont tous publics et de source scientifique.

ORAGNISATION	SCÉNARIOS UTILISÉS	HORIZON DU TEMPS	UTILISATION
Agence internationale de l'énergie (AIE)	Net Zero 2050 (NZE)	2050	 Alignement portefeuilles production d'électricité et hydrocarbures (périmètre CMAF)
Network for Greening the Financial System (NGFS)	Disorderly Orderly Hot house world	2050	Analyse de scénarios climatiquesStress-tests climatiquesMatrice de matérialité
Organisation maritime internationale (OMI) GHG study scend RCP 2.6		2050	 Alignement portefeuille transport maritime (périmètre CMAF, poseidon principles)
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	RCP 8.5	2050	■ Risque physique ■ Matrice de matérialité

^{14 -} Selon l'ACPR, ces 7 secteurs NACE sont : (A01) Culture et production animale, chasse et services annexes ; (B) Industries extractives (C19) Cokéfaction et raffinage ; (C20) Industrie chimique ; (C23) Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ; (C24) Métallurgie (E37-39) Collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets. 15 - Ainsi que d'autres indicateurs relatifs à ce risque, présentés en partie 6.4.

6.2.2.2 Risques physiques

Le risque physique, tel que défini dans la partie 6.2.1, peut être qualifié d'aigu quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de chronique lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

C'est dans l'optique de mieux identifier sa vulnérabilité au risque physique que le groupe Crédit Mutuel travaille à l'identification de l'exposition de ses infrastructures et de ses actifs financés aux risques climatiques physiques.

L'exposition du GCM au risque physique

Coté infrastructures du groupe, le groupe Crédit Mutuel capitalise sur les travaux existants en matière de risques opérationnels, et développe un outil d'identification de l'exposition de ses installations aux risques climatiques physiques en commençant parune cotation de la vulnérabilité de ses infrastructures aux inondations.

L'objectif est d'étendre les aléas couverts, et de contribuer à développer en parallèle un outil d'évaluation de la vulnérabilité au risque physique des clients du groupe. La direction des risques collecte également dans le cadre de son suivi de la sinistralité sur les bâtiments du groupe des données sur les dommages recensés sur ses installations, liés à des évènements naturels.

En 2022, 86 sinistres liés à des aléas climatiques ont été recensés, ce qui représente une hausse de 11.6% par rapport à 2021. Les origines de ces sinistres sont réparties comme tel :

AU 31 DÉCEMBRE 2022 28 % Inondations 28 % Tempêtes 0 % Autres (gel, innondation, séisme) 8 % Ouragan 16 % Grêles 20 % Orage

L'exposition des clients du GCM au risque physique

Côté clients, sur décision des instances de gouvernance, destravaux ont été menés depuis 2021 par une taskforce dédiée, en accord avec le plan d'actions consolidé du groupe. Ils permettent d'avoir une vision claire de la vulnérabilité des actifs économiques en zones exposées, cartographiés pour les aléas suivants:

ALÉAS CARTOGRAPHIÉS



RISQUES AIGUS

Sécheresse Tempêtes Grêle Neige Inondations

V

RISQUES CHRONIQUES

Hausse du niveau de la mer Hausse de la température moyenne

Variation des précipitations

Ces travaux ont permis la création de cartes de risques intégrant les caractéristiques méthodologiques suivantes :

- granularité au niveau code postal sur le périmètre de la France, qui représente 83% des encours du groupe au 31/12/2022;
- échelle de risques à 5 niveaux :
- données historiques et prospectives (horizon 2050), de sources publiques et scientifiques.

Ces cartes de risques ont pour objectif d'éclairer le groupe Crédit Mutuel sur l'exposition de ses financements aux risques physiques. En effet, elles permettent d'identifier les niveaux d'exposition des clients du groupe aux aléas cartographiés. llapparaît que près de 5%% des encours bancaires du groupe sont très exposés au risque chronique, et 1,8 % au risque aigu. Une analyse sectorielle de ces résultats montre que les secteurs avec le plus d'encours très exposés aux risques chroniques sont l'immobilier résidentiel, l'immobilier commercial, les services de bâtiment et travaux publics. Cela s'explique par une forte dispersion géographique de ces activités. La part d'encours très exposés aux risques physiques par secteur varie de 0 à 6 pour les risques chroniques, et de 0 à 2 pour les risques aigus. Il est à noter que cette analyse ne porte que sur le périmètre de reporting des tableaux du Pilier 3, dont le périmètre n'est pas représentatif de la totalité de l'activité du groupe¹⁶.

Eninterne, la méthodologie d'étude a vocation à couvrir l'ensemble des financements du groupe (toutes classes d'actifs et tous secteurs) sur le périmètre de la France.

Une ventilation des encours très exposés est publiée depuis début 2023 dans les rapports Pilier 3 du groupe, disponibles sur son site internet. Les travaux seront poursuivis en 2023, notamment pour inclure de nouveaux aléas et de nouveaux pays. Par ailleurs, un travail continu de précision et amélioration de la méthodologie, notamment de la qualité et disponibilité des données sources, est mené.

6.2.2.3 Risque de responsabilité

Les risques physiques et de transition peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, de recours juridiques (ce qu'on appelle couramment le « risque de responsabilité ») et de pertes de réputation résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement (« risque de réputation »).

Ces risques ont été intégrés à la cartographie nationale des risques du groupe Crédit Mutuel en 2022. Un chantier national a été lancé afin d'en permettre une prise en compte spécifique et granulaire, et d'en assurer l'intégration dans l'ensemble des processus de gestion des risques. Ces travaux seront menés en capitalisant sur l'ensemble des processus préexistants au sein des groupes régionaux, notamment les procédures d'alerte et de gestion de crise en cas de controverses liées aux clients du groupe. Par ailleurs, dès l'octroi de crédit aux entreprises, des procédés d'approbation préalable existent avec un prisme ESG.

6.2.2.4 Risques environnementaux non climatiques

Le groupe Crédit Mutuel est conscient qu'il a un rôle majeur à jouer en matière environnementale au-delà des seuls enjeux climatiques. En effet, d'autres problématiques telles que la dégradation de la biodiversité, la protection du capital naturel ou la pollution de l'air et de l'eau apparaissent comme primordiales et systémiques.

Dès 2021, les groupes régionaux ont pris des initiatives en la matière :

- Signature du Finance For Biodiversity Pledge par le Crédit Mutuel Arkéa ainsi que Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion, et par le Crédit Mutuel Asset Management;
- Statut d'ambassadeur du fonds de dotation « Ohé la Terre » en faveur de la biodiversité, de l'agroforesterie et de l'environnement par Crédit Mutuel Océan.

En 2022, le groupe Crédit Mutuel a réalisé une veille active en matière de protection du capital naturel et de la biodiversité. Il a notamment activement contribué à des groupes de travail de la Fédération bancaire française et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont les objectifs principaux sont le suivi de l'actualité juridique, scientifique et règlementaire sur le sujet de la biodiversité et ses enjeux pour le secteur financier.

Le comité de pilotage risques climatiques et RSE avalidé pour 2023 le lancement d'un chantier national. Un groupe de travail national a donc été lancé afin d'en permettre une prise en compte spécifique et granulaire, et d'en assurer l'intégration dans l'ensemble des processus de gestion des risques.

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ANNONCE LA FIN DU FINANCEMENT DES IMPORTATIONS DE PRODUITS ISSUS DE LA DÉFORESTATION

Sous l'impulsion du Parlement européen, l'Union européenne veut interdire les importations qui contribuent à la déforestation dans le monde. Ceci est urgent et nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique et préserver la biodiversité. Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient cette orientation et va adopter une politique sectorielle de lutte contre la déforestation. Seront ainsi exclus tous les financements qui pourraient participer, directement ou indirectement, à la destruction des forêts, notamment des forêts tropicales irremplaçables.

Avec cette nouvelle politique anti-déforestation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses engagements environnementaux et entérine l'encadrement des opérations bancaires et d'investissement de l'ensemble de ses entités pour préserver la biodiversité et agir pour le climat. Ces règles de financement seront publiées à la fin du premier semestre 2023. Elles concerneront les secteurs les plus contributeurs à la dégradation des écosystèmes forestiers pour en limiter les impacts négatifs. Elles seront régulièrement enrichies pour étendre leur périmètre d'application tant géographique qu'économique en cohérence avec la trajectoire de décarbonation des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

6.2.3 - Nos engagements

6.2.3.1 Signatures d'engagements internationaux et plan d'actions national

Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé avec l'ensemble de ses entités dans plusieurs initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique :

- Il est signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003. En 2020, le groupe Crédit Mutuel a atteint le niveau avancé et, depuis 2018, il partage également sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies;
- Il est également signataire des Principes de la banque responsable (PRB), une initiative issue du programme des Nations unies pour la finance durable (UNEP-FI), dont les principes visent à aligner la stratégie des entreprises sur les ODD, à orienter leurs activités vers une finance plus inclusive et une économie durable, et à s'engager à être transparentes sur leurs impacts positifs et négatifs sur les personnes et la planète (cf. rapport PRB - https://www. creditmutuel.com/fr/publications/rapports-annuels. html);
- Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé dans la Net-Zero Banking Alliance en mai 2021, et ainsi à aligner les trajectoires de décarbonation de son portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Ces engagements (présentés parmi les autres engagements du groupe en partie 3.1) et l'ensemble des actions qui en découlent sont consolidées au sein du plan d'actions présenté dans la partie 4.1 du présent document (page 20). Elle est basée sur les trois piliers ci-dessous, est au service de la réussite de tous les engagements régionaux et nationaux :

- **DURABILITÉ** Asseoir notre démarche dans la durée;
- REPORTING Développer des outils de mesure pertinents et tangibles;
- CLIMAT Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

6.2.3.2 Engagement pour la neutralité carbone : objectifs d'alignement

Le groupe Crédit Mutuel a signé le 25 mai 2021 l'engagement de la Net Zero Banking Alliance, s'engageant ainsi à fixer une première série d'objectifs climatiques avant fin 2022 et à publier annuellement les émissions de gaz à effet de serre de son portefeuille. L'alliance NZBA fait partie de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) et de Race to Zero, campagne soutenue par l'ONU. Elle permet au secteur financier d'atteindre un objectif de neutralité carbone en 2050, en respectant un cadre méthodologique solide et harmonisé.

Une première série d'objectifs est publiée sur le périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui représente:

- 98 % des encours au secteur Pétrole et Gaz du groupe Crédit Mutuel ;
- 86 % des encours au secteur Production d'électricité du groupe Crédit Mutuel.

Conformément à son statut d'entreprise à mission, et soucieuse de lutter contre le dérèglement climatique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses engagements environnementaux et publie aujourd'hui ses objectifs à 2030 en lien avec la Net Zero Banking Alliance sur deux secteurs qui comptent parmi les plus émissifs: pétrole et gaz, et production d'électricité. Sur la base du scénario NZE, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe pour objectif de réduire de 30 % l'empreinte carbone de ses financements dans le secteur Pétrole & Gaz d'ici à 2030.

À horizon 2030, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à avoir plus de 90 % de ses encours relatifs à la production d'électricité dans des projets ou des contreparties ayant des émissions de CO2 inférieures à 100gCO₂/kWh.

6.2.3.3 Stratégies d'atténuation des risques des groupes régionaux

À leur propre initiative, plusieurs entités du groupe Crédit Mutuel se sont engagées à :

- Se désengager du charbon au plus tard en 2030, tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays hors OCDE et à appliquer des critères au financement des hydrocarbures. C'est le cas de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (politiques sectorielles dédiées)¹⁷, de Crédit Mutuel Arkéa¹⁸, et de Crédit Mutuel Océan;
- Se doter de politiques sectorielles sur des secteurs sensibles:
 - -Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de politiques sectorielles sur la mobilité, le secteur minier, les énergies nucléaires civiles, la défense et sécurité, et l'agriculture (2022)¹⁹,
 - Crédit Mutuel Arkéa a adopté une politique agricole et viticole²⁰,
 - Crédit Mutuel Océan dispose de politiques sectorielles sur les secteurs du charbon, des hydrocarbures, de l'énergie nucléaire civile, de la défense et du minier²¹;
- Soutenir les particuliers, les professionnels et les entreprises dans leurs transitions vers une économie sobre en carbone.

^{17 -} https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html

^{18 -} https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-12/politique_charbon_2022_web.pdf https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-12/politique_petrole_et_gaz_2022_web.pdf 19 - https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html

 $²⁰⁻https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/202202_politique_agriviti.pdf\\ 21-https://www.creditmutuel.fr/cmo/fr/groupe/banque-differente/politiques-sectorielles.html$

Enfin, les groupes régionaux ont également des engagements spécifiques qui relèvent de leur propre périmètre, par exemple:

- Le CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est signataire des *Poséidon Principles* et se fixe donc l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'International Maritime Organization (IMO) dès 2025, dans le cadre de sa politique transport maritime qui exclut le financement de tous bateaux transportant du pétrole et dédiés au transport de gaz non conventionnel;
- Le Crédit Mutuel Arkéa a publié un rapport TCFD (*Task force on Climate-related Financial Disclosures*) en 2021 et 2022.

Ces engagements spécifiques s'inscrivent dans le cadre plus large des plans stratégiques propres de chacune des entités du groupe. À titre d'illustration, la stratégie climat 2020/2024²² du Crédit Mutuel Arkéa repose sur deux axes de déploiement:

- d'une part, le renforcement de l'engagement au service du climat vis-à-vis des entreprises et des territoires, et;
- d'autre part, l'intégration du climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion de ses activités.

Le plan stratégique révisé23 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2019-2023, « plus vite, plus loin! » fixe quant à lui notamment un objectif de réduction de son empreinte carbone de 30 %, et la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable.

6.3 GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

La gestion des risques climatiques et liés à l'environnement du groupe Crédit Mutuel repose sur deux piliers: d'une part, l'évaluation de la vulnérabilité du groupe à ces risques, via des outils d'analyse en développement continu, et d'autre part leur intégration dans le cadre usuel de gestion des risques.

6.3.1 - Évaluation des risques climatiques

En complément de l'analyse de la significativité des risques climatiques présentée en partie 6.2.2, l'élargissement des exercices réglementaires de stress-tests aux risques climatiques contribue à une meilleure compréhension et prise en compte des risques climatiques au sein du groupe. Cela permet de mieux identifier et de quantifier la contribution des portefeuilles de crédits et d'actifs le cas échéant ainsi que leur vulnérabilité face aux effets du

changement climatique. Par ailleurs, cela constitue des éléments de cadrage des travaux d'intégration des risques climatiques au cadre de stress test interne.

6.3.1.1 Exercice mené par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Entre octobre 2020 et mars 2021, le groupe Crédit Mutuel a participé à l'exercice de stress climatique conduit par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Les objectifs de cet exercice étaient de sensibiliser les établissements financiers au risque climatique et de mesurer la vulnérabilité et les coûts induits par le non-respect de l'Accord de Paris. Les exercices de stress test apparaissent en effet comme un outil clé pour évaluer la résilience du groupe vis-à-vis de différents scénarios climatiques. Cet exercice pilote, conduit par l'ACPR, s'est limité à l'analyse du risque de transition pour les établissements bancaires.

Sur la base de trois scénarios de transition (ordonnée, retardée et avancée), le Crédit Mutuel a ainsi formulé des hypothèses d'évolution de son bilan, par palier de cinq ans, à l'horizon 2050. Sur la base de ces projections, des modèles ont été développés pour identifier les secteurs d'activité les plus vulnérables aux chocs climatiques, et pour lesquels les impacts en risque (provisions) pourraient être significatifs pour la banque.

Les résultats ont validé pour le Crédit Mutuel les hypothèses de l'urgence de l'engagement climatique. En effet, la transition ordonnée présente un coût plus élevé à court terme, avec une augmentation de la probabilité de défaut et donc du coût du risque (coût de l'adaptation de nos clients à la transition durant la période 2020-2030). Mais à long terme, elle se révèle le choix le plus judicieux du fait de l'augmentation très importante du coût du risque pour les scénarios retardés et accélérés à partir de 2030.

6.3.1.2 Exercice mené par la Banque centrale européenne (BCE)

Le Stress Test BCE a consisté pour le risque de crédit en un exercice de projection à plusieurs volets :

- Crédit court terme: stress inondation à lan, stress sécheresse à lan, stress activité (transition retardée) à 3 ans:
- Crédit long terme : stress activité (transition) à 30 ans, par pas de 10 ans.

Par ailleurs, il a été pour le groupe Crédit Mutuel l'occasion de mesurer les revenus d'intérêt et de commission retirés des secteurs identifiés comme les plus émissifs par la BCE, ainsi que de fournir des informations sur la gestion du risque opérationnel et la gouvernance du cadre de stress test interne.

^{23 -} Plan Stratégique ensemble#nouveaumonde | Crédit Mutuel Alliance Fédérale : https://www.creditmutuelalliancefederale.fr/fr/qui-sommes-nous/plan-strategique-ensemble-nouveau-monde.html

Les stress crédits portant sur le risque de transition se sont basés sur trois scénarios de transition du NGFS dans le scénario long terme :

- **ordonné** (baisse en douceur des émissions sur tout l'horizon) ;
- désordonné (baisse à partir de 2030 et de façon brutale);
- « Hot house world » caractérisé par un statu quo impliquant des risques physiques croissants et des pertes de PIB.

Le prix du carbone était la variable clé dans les différents scénarios. Il est à noter que ces scénarios se sont avérés assez peu différenciant, notamment car le scénario hot house world ne permettait pas de modéliser les conséquences matérielles des risques physiques croissants.

Différentes méthodologies ont été développées en interne pour répondre aux attentes du stress test.

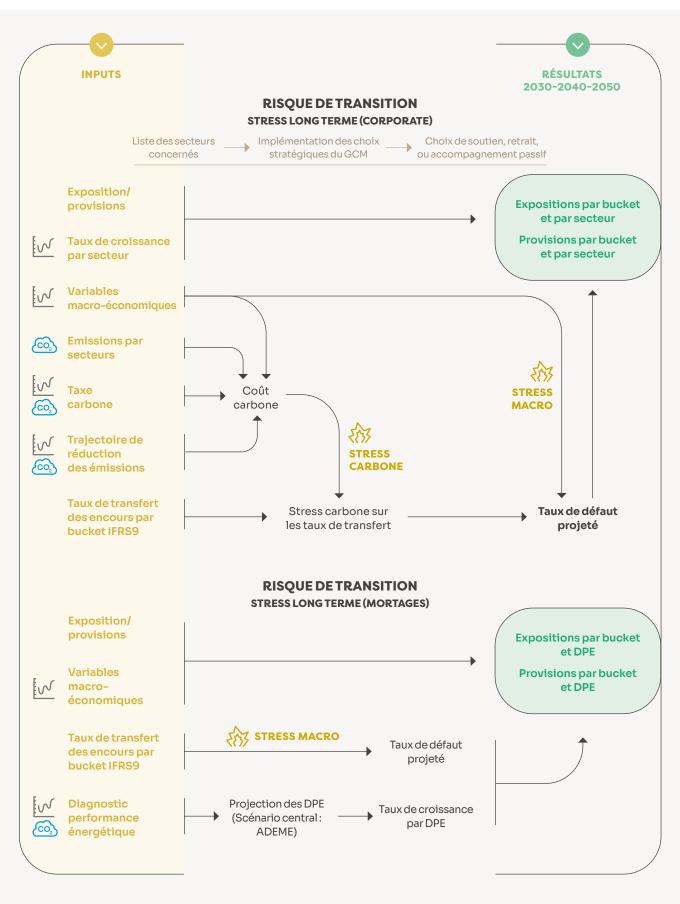
S'agissant du risque de transition, le stress à horizon 3 ans a été imaginé avec comme données sources des variables macro-économiques, le montant des expositions et provisions du groupe et les taux de transfert entre encours sains et non performants²⁴. Un stress macro-économique a été appliqué, afin d'obtenir une projection des expositions et provisions.

PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE STRESS TEST À HORIZON TROIS ANS

RISQUE DETRANSITION - STRESS 3 ANS **APPLICATION INPUTS STRESS MACRO DU STRESS** EN Variables Variables macro-économiques macro-économiques (PIB, chômage, inflation, VA Taux de défaut sectorielle) Taux de transfert projeté Taux de transfert Modèle des encours économique par bucket IFRS9 (sains, sensibles, non performants) Taux de défaut projeté Expositions projetées Expositions par bucket IFRS9 **Provisions** Provisions stressées Change selon les scénarios

S'agissant du risque de transition, le stress long terme a été appliqué jusqu'à 2050, avec des pas de temps tous les dix ans. Ce stress concernait les portefeuilles immobiliers et clients entreprises. Des variables climatiques (émissions, taxe carbone et trajectoire de réduction des émissions pour les corporates,

performance énergétiques pour les crédits immobiliers) ont été sélectionnées. Couplées aux variables financières, elles ont permis grâce à l'application de stress macro-économiques et liés au coût du carbone d'obtenir des expositions et provisions ventilées par secteurs et par classe de performance énergétique.



En ce qui concerne le risque physique, un stress a été mis en place à horizon l'an pour simuler l'impact d'une vague d'inondation sur les prix de l'immobilier par département et donc sur les expositions et les provisions.

Comme en 2021, les résultats ont validé pour le Crédit Mutuel les hypothèses de l'urgence de l'engagement climatique. En effet, il apparaît que les risques climatiques ne provoquent pas d'augmentation significative des risques à court terme (provisions, hausse du taux d'encours non sains) que ce soit en risque physique (horizon lan) ou de transition (3 ans). Les résultats montrent que la transition ordonnée, en dépit d'un coût plus élevé à court terme, avec une augmentation de la probabilité de défaut et donc du coût du risque (coût de l'adaptation de nos clients à la transition durant la période 2020-2030), se révèle le choix le plus judicieux à long terme.

6.3.2 - Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques

6.3.2.1 Processus de veille

Le Crédit Mutuel réalise une veille réglementaire, prudentielle et concurrentielle permanente en matière de finance durable et d'enjeux climatiques. Il construit et adapte ses plans d'action en la matière en tenant compte de celle-ci, notamment des attentes de la Banque centrale européenne, l'Autorité bancaire européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

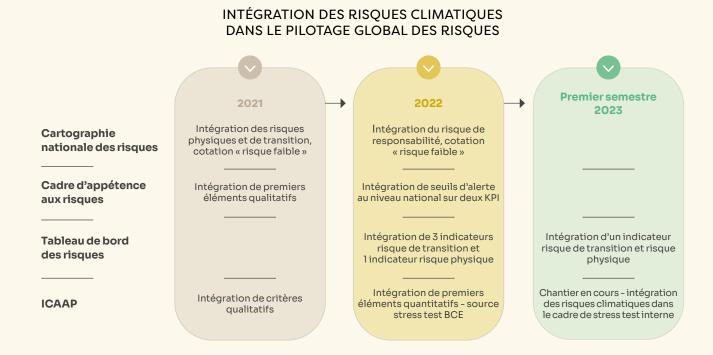
Le groupe Crédit Mutuel est également attentif tant à l'actualité juridique qu'à l'actualité judiciaire sur les sujets liés au climat et à l'environnement, tout en étant à l'écoute des préoccupations de ses parties prenantes. La veille réglementaire et prudentielle est complétée par un suivi de la jurisprudence émergente résultant d'un phénomène croissant de justice climatique qui se traduit notamment par des actions en justice menées par des associations et collectifs citoyens contre des États ou entreprises.

Ces processus de veille et l'alimentation des travaux d'évaluation des risques climatiques pour le groupe, mènent à leur intégration de fait dans tous les outils de gestion des risques.

6.3.2.2 Intégration des risques climatiques dans le pilotage global des risques

La gestion des risques liés au climat et à l'environnement est intégrée au système de gestion des risques du groupe Crédit Mutuel au niveau national et au niveau des groupes régionaux. Le dispositif est progressivement alimenté par les avancées dans les méthodologies.

Le Comité de pilotage RSE et risques climatiques et le GT Bâle 3 ont validé en 2021 la formalisation de la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans le cadre national d'appétence aux risques.



Dès mars 2021, les travaux d'évaluation de niveau des risques ont également permis d'intégrer les risques climatiques (risque physique et risque de transition) à la cartographie nationale des risques. En 2022, le risque de responsabilité y a également été intégré (partie 6.1, page 27).

Les risques climatiques et liés à l'environnement ont également été intégrés au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP), d'abord avec des éléments d'analyse qualitative, puis avec les résultats du stress test BCE, et au rapport annuel de contrôle interne (RACI).

Enfin, l'ensemble de ces travaux ont mené à la production d'un tableau de bord sur les risques

climatiques, présenté au GT Bâle 3 et au comité des risques du groupe dès début 2022. Ce dispositif permet aux instances exécutives et de surveillance du groupe un suivi quantitatif et ciblé des risques climatiques et liés à l'environnement.

6.3.2.3 Impact des risques climatiques sur les catégories de risques existantes

Comme exposé précédemment, l'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques du groupe Crédit Mutuel.

Risque de crédit

Participation aux stress tests climatiques
Déploiement des guidelines de l'EBA
en matière d'octroi et de suivi des prêts
Évaluation de la significativité
dans la matrice de matérialité
Politiques sectorielles
Évaluation de la performance ESG

Risque opérationnel

Intégration au référenciel des risques
Cartographie dédiée aux risques
liés au changement climatique
Évaluation de la significativité
dans la matrice de matérialité
Collecte de la sinistralité avérée

RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Risque de liquidité

Étude de l'existence d'un lien avec le risque physique (historique des catastrophes naturelles)

Évaluation de la significativité dans la matrice de matérialité

Ventilation du portefeuille de la réserve de titres selon critères ESG

Risque de marché

Participation aux stress tests climatiques Évaluation de la significativité dans la matrice de matérialité Politiques sectorielles

Au niveau national, l'intégration de l'impact des risques climatiques dans les catégories de risques classiques se traduit par :

Côté crédits:

- La participation aux exercices de stress tests climatiques de place (ACPR, EBA, BCE), présentée précédemment en partie 6.3 (page 34),
- La coordination du déploiement des guidelines de l'EBA en matière d'octroi et de suivi des prêts, intégrant des critères ESG. L'EBA met un accent fort sur l'intégration des facteurs ESG lors du processus d'octroi et de suivi de prêts, tant en matière d'analyse de l'emprunteur, du projet à financer que de la contractualisation et du suivi. Ces dispositifs opérationnels d'octroi/de suivi des prêts et de relations clients sont gérés au niveau des groupes régionaux et suivis au niveau national;
- Des politiques sectorielles et des grilles d'évaluation

de la performance ESG des clients déployés au sein des groupes régionaux :

— Sur le secteur du charbon²⁵, trois groupes régionaux sont concernés et ont pris des engagements. S'étant engagé pour une sortie du financement du charbon d'ici 2030, **Crédit Mutuel Alliance Fédérale** a élaboré une politique sectorielle, en vertu de laquelle il s'engage à supprimer les financements des énergies charbon d'ici 2030. C'est également le cas du **Crédit Mutuel Arkéa** qui s'engage dans une sortie du charbon d'ici 2027 sur le périmètre monde et a renforcé en 2021 son cadre de financement et d'investissement aux entreprises dont l'activité est liée au charbon (extraction et production d'énergie). Crédit Mutuel Océan, quant à lui, exclut de ses financements les entreprises contribuant au développement ou à l'extension des centrales thermiques au charbon.

- Sur le secteur des hydrocarbures, les entités concernées ont défini des critères de sélection des financements²⁶. **Crédit Mutuel Alliance Fédérale** a stoppé en 2021 le financement de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz. Il a également exclu de tout financement les clients qui tirent une partie non négligeable de leurs revenus de l'exploration ou de la production des sources d'hydrocarbures non conventionnels. Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à une sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici fin 2030 et s'interdit, selon des seuils très précis, les financements et les investissements dans les entreprises et projets du secteur du pétrole et du gaz depuis le ler janvier 2022. **Crédit Mutuel Océan** quant à lui n'apporte aucun service ou financement aux entreprises dont les activités sont liées aux hydrocarbures non conventionnels.
- Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également défini des politiques sectorielles pour les secteurs suivants²⁷:
 - Secteur minier (hors charbon),
 - Énergies nucléaires civiles,
 - Défense et Sécurité,
 - Mobilité.
 - Agriculture,
- Crédit Mutuel Arkéa a également défini des politiques sectorielles pour les secteurs suivants:
 - Santé,
 - Tabac,
 - · Agriculture/viticole,
- Crédit Mutuel Océan a également défini des politiques sectorielles²⁸ pour les secteurs suivants:
 - Minier,
 - Énergies nucléaires civiles,
 - Défense et sécurité,
- La collecte d'informations sur la performance ESG des clients (via des collectes dédiées, des dataproviders et/ou des proxys);

Côté risques opérationnels:

L'évaluation du risque opérationnel s'appuie sur la classification bâloise des lignes de métier et des types d'événements de pertes. Elle inclut, pour l'évaluation du risque potentiel, l'utilisation de données internes, de données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement économique et les systèmes de contrôle interne. Le référentiel des risques du groupe intègre des types de risques dédiés aux évènements climatiques extrêmes ou chroniques. Un processus centralisé de collecte des données de pertes internes est en place. Il permet d'enregistrer toute perte financière en lien avec un événement climatique dès que la

- perte dépasse 1 000 €, et de suivre les expositions des bâtiments du groupe (partie 6.1, page 27),
- Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie aussi sur des cartographies de risques réalisées en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Le corpus de cartographies couvre l'ensemble des activités bancaires dugroupe. Chaque cartographie développe une analyse de risque spécifique au risque climatique pouvant impacter son activité. En particulier, l'exposition de chaque bâtiment du groupe au risque climatique est mesurée. L'identification de risques de gravité aboutit à la création de scénarios. Deux scénarios couvrent des risques liés aux événements climatiques et contribuent au calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel,
- Une cartographe dédiée aux risques opérationnels liés au changement climatique analyse les risques physiques à travers les dommages causés par les phénomènes météorologiques et climatiques sur les actifs de la banques (risques directs) et sur les activités de la banque (risques indirects). Elle intègre également l'étude des risques de transition émergents. Les impacts de ces risques se réduisent entre autres pour les groupes régionaux par l'existence de plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) testés régulièrement. Des reportings spécifiques à destination des dirigeants permettent de mesurer l'évolution de la sinistralité avérée et des risques potentiels, et de suivre la mise en œuvre des PUPA;

Côté risque de liquidité:

- À des fins de mesure de l'impact des risques climatiques sur le risque de liquidité, des travaux ont été menés visant à identifier si des risques significatifs liés au climat et à l'environnement pourraient entraîner des sorties nettes de trésorerie ou une diminution de la valeur des coussins de liquidité et, le cas échéant, les inclure dans le cadre de gestion des risques associés. Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de mener ces travaux en distinguant et évaluant l'impact potentiel des risques physiques et des risques de transition,
- Afin d'évaluer l'incidence du risque physique sur les risques de liquidité observés, le groupe Crédit Mutuel a réalisé des analyses visant à objectiver un lien ou a contrario une absence de lien entre, d'une part les catastrophes naturelles survenues ces dix dernières années et, d'autre part les crises de liquidité, matérialisées par d'importants retraits de dépôts. Les premières analyses ont montré l'absence de lien entre les retraits clientèle et la survenance de catastrophes naturelles,
- Enfin, afin d'évaluer l'incidence du risque de transition sur les risques de liquidité, le Crédit Mutuel a souhaité porter une attention particulière à la performance ESG des émetteurs dont il détient les titres. Pour ce faire, il a mis en place un suivi interne de la ventilation de son portefeuille par critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

 $²⁶⁻https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/telechargements/communiques-de-presse/BFCM/2021/2021-10-26_CP_Engagement-hydrocarbure.pdf/brtps://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-12/politique_petrole_et_gaz_2022_web.pdf$

^{27 -} https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html 28 - https://www.creditmutuel.fr/cmo/fr/groupe/banque-differente/politiques-sectorielles.html

6.4 INDICATEURS ET OBJECTIFS

L'objectif du groupe est de s'aligner avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, de garantir une bonne gestion des risques climatiques et liés à l'environnement et de s'inscrire dans les évolutions réglementaires et les attentes de ses parties prenantes. Pour atteindre ces objectifs, le groupe Crédit Mutuel suit un certain nombre d'indicateurs et expérimente plusieurs méthodes, présentés ci-dessous.

6.4.1 - Résilience du groupe face au changement climatique

Afin d'évaluer sa résilience face à différents scénarios climatiques, le groupe Crédit Mutuel réalise des tests de différents cadres méthodologiques, tant pour la mesure de son empreinte carbone que de l'alignement de sa trajectoire. Ce travail s'inscrit dans la continuité des exercices de stress tests de place et des travaux d'appropriation des scénarios climatiques associés. Par ailleurs, l'adoption de statuts d'entreprise à mission par Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit notamment dans une volonté de résilience face au changement climatique, et au-delà, d'être acteur de la lutte contre le changement climatique.

6.4.1.1 Test de méthodologies externes et travaux de place

En 2021, afin d'évaluer l'alignement de sa trajectoire aux objectifs climatiques, le groupe Crédit Mutuel a travaillé sur la méthodologie PACTA COP (*Paris agreement capital transition assessment*). Cette méthodologie développée par le *think tank 2 Degrees Investing Initiative* (2DII) et soutenue par les Principes pour l'investissement responsable (PRI), vise à fournir une analyse de l'alignement sur l'Accord de Paris, des portefeuilles de crédit sur les secteurs les plus émissifs en carbone.

Le groupe Crédit Mutuel a également procédé en 2021 dans le cadre de travaux de place à une

quantification des émissions de gaz à effet de serre associée à ses portefeuilles de financement. La méthodologie *SAFE* (anciennement P9XCA), développée à l'initiative du Crédit Agricole CIB par la chaire Développement durable de l'université Paris-Dauphine, a pour objectif de fournir une cartographie et une estimation en ordre de grandeur des émissions financées et les investissements pour compte propre des secteurs d'activité économique au bilan des acteurs financiers, par secteur et par zone géographique.

Les résultats de ces deux exercices ont permis, par leurs limites et leurs apports, de démontrer la nécessité de travailler sur des méthodologies en cohérence et couvrant notre modèle d'affaires. En 2022, le groupe Crédit Mutuel a participé au développement via la FBF d'une méthode commune de mesure d'empreinte carbone et d'alignement des portefeuilles de financement²⁹.

6.4.1.2 Méthodologie interne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale mesure sur son périmètre depuis 2019 l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate³⁰. Cet indicateur permet d'évaluer la quantité de carbone que l'entreprise génère au prorata de la contribution de la banque ramenée au montant des crédits que la banque lui octroie.

Les calculs ayant permis la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont été effectués sur la base des émissions de gaz à effet de serre relatifs à l'exercice 2020. Il en résulte une forte diminution, en raison notamment du contexte lié au Covid.

Au global, l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en baisse de 55% par rapport à 2018.

Crédit Mutuel Arkéa a également réalisé des mesures des émissions financées sur ces portefeuilles bancaires en 2022.

Des travaux de structure et d'harmonisation de la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles sont par ailleurs en cours au sein du groupe Crédit Mutuel.

EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT CORPORATE

EN TONNES DE CO2/M€ PRÊTÉS	2022	2021	2020	VARIATION 2021 - 2022
Crédit Mutuel Alliance Fédérale	158,2	251,3	256,6	-37%

6.4.2 - Indicateurs de suivi et de pilotage des risques climatiques

Afin de respecter l'Accord de Paris sur le Climat et d'aligner ses activités sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050, le groupe Crédit Mutuel et ses groupes régionaux déploient des dispositifs de mesure et de suivi des risques climatiques, via la mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage. Ces indicateurs, choisis pour prendre en compte la double matérialité des enjeux climatiques et environnementaux, sont en évolution, dans une démarche d'amélioration continue et en accord avec les attentes réglementaires et ses engagements (évaluation des risques climatiques sur les portefeuilles, analyse de l'alignement, trajectoire...).

La mise en place d'un tableau de bord à destination des membres du GT Bâle 3 et du Comité des risques visant à suivre les risques climatiques permet au groupe Crédit Mutuel d'en garantir une gestion efficace et transparente jusqu'aux plus hauts niveaux de sa gouvernance. Celui-ci prend en compte les indicateurs suivants :

■ Pour le risque de transition :

- Green Asset Ratio d'éligibilité (cf. partie 6.4.3.2),
- Part des encours dans des secteurs identifiés comme sensibles³¹ par l'ACPR sur le total des encours (cf. partie 6.2.2.1),
- Évolution des expositions charbon et hydrocarbures éligibles à une politique sectorielle, qui s'élèvent à 0,4% des expositions brutes totales au 31 décembre 2022;

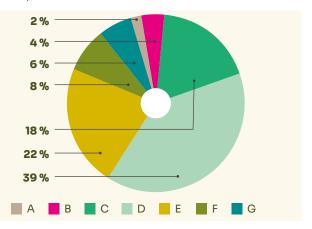
■ Pour le risque physique :

 Évènements naturels localisés et majeurs recensés liés à un évènement naturel (exposition et sinistralité, périmètre risques opérationnels) (cf. partie 6.2.2).

À ces indicateurs seront ajoutés en 2023:

■ Pour le risque de transition :

 Ventilation du portefeuille immobilier par classe de diagnostic de performance énergétique, tel que:



Cette ventilation provient du rapport Pilier 3 du groupe³², sur le périmètre des encours en Union Européenne. Au 31 décembre 2022, les diagnostics de performance énergétique (DPE) n'ont pas été systématiquement collectés pour les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, pour les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et pour les sûretés obtenues par prise de possession. Cette collecte a donc été complétée par la base de l'Agence de la transition écologique (ADEME) qui enregistre les DPE réalisés par les diagnostiqueurs en France.

— Des travaux sont menés pour affiner le reporting sur les DPE attribués aux biens immobiliers financés et détenus en garantie. Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Cet indicateur en cours de construction est un enjeu majeur au vu de l'exposition du groupe et des objectifs de transition du secteur de l'immobilier, que souhaite accompagner le groupe.

■ Pour le risque physique :

 Suivi des encours fortement exposés aux risques chroniques aigus et chroniques (détail en partie 6.2.2.2).

Ces deux indicateurs sont également publiés dans le cadre du reporting Pilier 3 du groupe³².

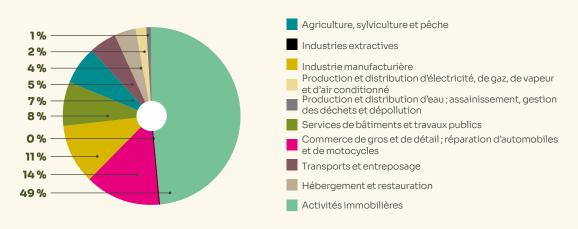
Par ailleurs, celui-ci intègre également un suivi de la répartition sectorielle des encours du groupe, notamment aux secteurs contribuant fortement au changement climatique³³, qui permet d'orienter les travaux en tenant compte des enjeux particuliers des secteurs.

^{31 -} Codes NACE concernés: (A01) Culture et production animale, chasse et services annexes; (B) Industries extractives; (C19) Cokéfaction et raffinage; (C20) Industrie chimique; (C23) Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques; (C24) Métallurgie; (E37-39) Collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets.

^{32 -} voir rapport Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel - https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/2023/2022-Informations-relatives-au-Pilier-3-de-Bale-III-Exercice-2022.pdf

^{33 - 32 -} Identifiés par l'EBA, codes NACE : A à I, K, L

EXPOSITIONS SUR DES SECTEURS CONTRIBUANT FORTEMENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



6.4.3 - Accompagnement de la transition énergétique et écologique des clients

6.4.3.1 Financement de la transition énergétique et écologique

Le groupe Crédit Mutuel soutient le développement de la transition énergétique et écologique, au travers de prêts dédiés. Avec un total d'encours de 34 665 M€ groupe Crédit Mutuel réaffirme sa volonté de s'engager au plus près des territoires, en faveur des professionnels, des agriculteurs et des particuliers pour les accompagner dans la transition écologique et énergétique, via des financements structurés d'une part, et une activité historique de financement de la transition énergétique en banque de détail.

FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

(En millions d'euros)	2022	2021	VARIATION 2022-2021
IMMOBILIER	31687	25 660	23%
Prêts dédiés aux travaux de rénovation énergétique	1230	754	63 %
Eco-PTZ	791	604	31%
Crédinergie (prêt rénovation énergétique)	101	88	15 %
Prêts transition énergétique	338	61	451%
Prêts dédiés au financement de logements neufs	30 458	24906	22%
ÉNERGIES RENOUVELABLES	2978	2727	7%
Prêts accordés aux professionnels et agriculteurs énergie renouvelable	791	604	31%
Financements structurés consacrés aux énergies renouvelables	2187 ¹	21232	0 %
TOTAL FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	34665	28 387	22%

^{1.} Périmètre : Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie

^{2.} Périmètre : Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Financements structurés

En 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via le département Financement de Projets du CICa financé 14 projets d'énergies renouvelables:

- 3 projets de parcs éoliens onshore localisés en France, totalisant près de 125 MW;
- 2 projets de parcs éoliens offshore en Europe représentant près de 1920 MW;
- 2 projets de biomasse représentant près de 209 MW (localisés en France);
- ■4 projets solaires totalisant près de 377 MW (3 projets en France, 1 projet en Espagne).

Les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables fin décembre 2022 atteignent 2,2 milliards d'euros.

Hors sous-participations, les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables à fin décembre 2022 s'élèvent à 2 milliards d'euros en hausse de 1 % par rapport à fin 2021. Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation.

Banque de détail

Le groupe Crédit Mutuel finance aussi auprès des particuliers, professionnels et PME, les projets de maîtrise de l'énergie, dont la rénovation thermique

* Les expositions sur la CDC, établissement public français qui bénéficie du même rating que la France et assimilé souverain, sont également exclues du scope.

des bâtiments. Cette activité représente à fin 2022 un encours de plus de 32 milliards d'euros, dont les prêts aux logements neufs ou respectant la norme RT 2012.

6.4.3.2 Taxonomie verte

En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commission européenne, le groupe Crédit Mutuel publie ses expositions bilantielles aux secteurs éligibles à la taxonomie.

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destinés aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifieles activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou éco-responsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun et faciliter les investissements et les financements durables.

Présentation et méthodologie

Le schéma ci-dessous précise les actifs pris en compte pour la taxonomie.

TOTAL ACTIFS Activités non couvertes Activités non soumises Activités soumises à l'analyse d'éligibilité à l'analyse d'éligibilité par la taxonomie à la taxonomie à la taxonomie **Produits** Entreprises Souverains⁵ Banques Entreprises non Entreprises non financières non dérivés financières centrales financières soumises à NFRD34 soumises à NFRD34 Portefeuille Prêts Trésorerie et Ménages Administrations de négociation interbancaires équivalents locales à vue **Autres actifs**

Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie verte

La taxonomie européenne fixe un cadre et désigne des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Elle détermine 6 objectifs environnementaux auxquels l'actif doit correspondre pour pouvoir être qualifié d'éligible ou d'aligné.



ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre en conformité avec l'objectif de l'Accord de Paris en matière de limitation de la hausse des températures



UTILISATION DURABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Réduction du risque d'incidences négatives du climat sur les activités économiques, les populations, la nature ou les biens



PRÉVENTION ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION

Prévention et réduction des émissions de polluants autre que le CO2 dans l'air, l'eau et le sol. Amélioration des niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduction du risque d'incidences négatives du climat sur les activités économiques, les populations, la nature ou les biens



TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Prévention, réduction, revalorisation et recyclage des déchets



PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Conservation des habitats naturels, préservation de leur déterioration, utilisation et gestion durable des terres et des forêts. Mise en œuvre de pratiques agricoles durable

Au 31 décembre 2022, l'analyse d'éligibilité des actifs ne concerne que les deux premiers objectifs, relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le groupe Crédit Mutuel s'est organisé en 2022 afin d'identifier la part de ses actifs éligibles aux deux premiers objectifs de la Taxonomie Européenne dans son portefeuille de clients, conformément à la réglementation.

Après étude des textes réglementaires, des travaux internes coordonnés par la Confédération Nationale ont eu lieu afin de se mettre en ordre de marche pour renseigner les informations relatives à la taxonomie verte selon le format attendu au sein de la DPEF à compter de 2024.

Compte-tenu de l'enjeu stratégique de ce dossier, des ateliers dédiés pluridisciplinaires ont ainsi été menés en 2022 pendant plusieurs mois, avec comme objectifs:

- l'appropriation des textes et de la méthodologie de calcul;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux;

- l'identification des ratios d'éligibilité publiés par contrepartie soumise à l'obligation de publier des informations extra-financières, conformément à la *Non financial reporting directive* (NFRD);
- le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des données 2022.

Le groupe Crédit Mutuel a procédé à l'analyse de ses expositions pour déterminer l'éligibilité de son portefeuille à la taxonomie européenne. Cette analyse d'éligibilité a été menée selon plusieurs critères présentés dans la note méthodologique du présent document (p.69, section 9).

Éligibilité du portefeuille

Selon l'analyse du portefeuille réalisée pour l'exercice 2022, le ratio d'actifs verts (*Green Asset Ratio* GAR) s'établi à 34,3 %; en hausse de 3 points.

Cette évolution s'explique principalement par le fait que la méthode d'identification des actifs n'a pas été similaire par rapport à l'exercice 2022 (prise en compte des ratios publiés par les clients entreprises financières et non financières soumise à NFRD dans l'analyse d'éligibilité).

DÉTAILS DE L'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIFS

	VALEUR COMPTABLE BRUTE	DONT A ÉLIGII À LA TAXO	BLES	NON ÉLI	DONT ACTIFS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE	
	(M€)	Montant (M€)	Ratio (%)	Montant (M€)	Ratio (%)	(%)
Entreprises financières	50 303	2193	4%	48110	96%	
Entreprises non financières soumises à l'application de la NFRD	14301	3 0 2 1	21%	11 280	79 %	
Ménages	304376	241 421	79 %	62955	21%	
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	237 878	237.878	100%	-	-	
Dont prêts à la rénovation de bâtiments	1319	1319	100%	-	-	
Dont prêts pour véhicules à moteur	2 224	2224	100%	-	-	
Financement d'administrations locales	12894	362	3%	12 532	97%	
TOTAL DES ACTIFS INCLUS AU NUMÉRATEUR ET AU DÉNOMINATEUR	381874	246 997	65%	134877	35 %	
Entreprises non financières non soumises à l'application de la NFRD	284103			284103	100%	
Produits dérivés	9818			9818	100%	
Prêts interbancaires à vue	4839			4839	100%	1%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1539			1539	100%	
Autres actifs	38 289			38 289	100%	
TOTAL DES ACTIFS INCLUS AU DÉNOMINATEUR UNIQUEMENT	338 588			338 588	100%	
TOTAL DES ACTIFS COUVERTS PAR LA TAXONOMIE	720 462	246 997	34%	473 465	66%	
Souverains	74 035					8%
Expositions sur des banques centrales	142 262					15 %
Portefeuille de négociation	23 440					2%
TOTAL DES ACTIFS	960 199					

DÉTAILS DES RATIOS TAXONOMIQUES RÉGLEMENTAIRES

RATIOS	ACTIF DE RÉFÉRENCE	2022	2021
Part des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	Actifs couverts par la taxonomie	34,3%	30,9%
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	Actifs couverts par la taxonomie	18,7%	31,3%
Part des expositions sur des administrations centrales, banques centrales et émetteurs supranationaux	Actiftotal	22,5%	19,4%
Part des produits dérivés	Actiftotal	1,0 %	0,2%
Part des expositions sur des entreprises non tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	Actiftotal	29,6%	24,4%
Part du portefeuille de négociation	Actiftotal	2,4%	1,9 %
Part des prêts interbancaires à vue	Actiftotal	0,5%	0,6%

Éligibilité des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément au règlement délégué EU 2022/1214, le groupe Crédit Mutuel publie le « Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile » exigé par la réglementation. Concernant les modèles 4 et 5, également assujettis à des obligations de publication au regard du règlement délégué 2022/1214, le groupe

Crédit Mutuel n'est pas en mesure de publier de données au 31 décembre 2022 du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en raison du fait qu'elles dépendent de la première publication de cestableaux par les entreprises non financières sur les quelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication.

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

LIGNE	ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE	2022
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
	ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE	
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Prochaines étapes

Le Crédit Mutuel poursuivra en 2023 les travaux afin de calculer l'alignement de ses actifs sur les deux objectifs en vigueur de la taxonomie (atténuation et adaptation au changement climatique). Il se basera sur les ratios calculés par ses clients et procédera à l'analyse des critères techniques pour ses expositions sur les ménages, les administrations locales et les entreprises pour lesquelles l'objet du financement est déterminé

Il procédera également à une analyse sectorielle des différents actifs considérés comme alignés sur la taxonomie.

Les 4 autres objectifs environnementaux seront inclus dans son analyse, à compter de la publication au journal officiel de l'Union européenne des actes délégués complémentaires de la Commission Européenne.

6.4.4 - Mesure de notre empreinte directe (scope 1/2/3, périmètre de bureau - hors financements)

L'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel poursuit des objectifs de réduction sur son empreinte environnementale propre.

- Crédit Mutuel Arkéa notamment s'est fixé comme objectif de réduire l'empreinte carbone directe de ses opérations, avec un objectif de baisse de 25 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2024.
- Crédit Mutuel Alliance Fédérale a maintenu la décision de réduire de 30 % son empreinte carbone à l'horizon du plan stratégique par rapport à 2019. Pour répondre à cet objectif³⁵, Crédit Mutuel Alliance

Fédérale a choisi d'appliquer la norme ISO 14064 qui fournit un cadre de comptabilisation et de vérifications des gaz à effet de serre sur le périmètre vie de bureau pour l'ensemble des scopes.

- Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a atteint un premier objectif de baisse de ses émissions de gaz à effet de serre (-20 % en 2020 par rapport à 2011). Un nouvel objectif de réduction de 30 % des émissions d'ici 2030 a été acté en 2021.
- **Crédit Mutuel Océan** a largement atteint l'objectif qu'il s'était fixé en 2018 de réduire, à horizon 2022, ses émissions de 18,1 % (-23 %). Un nouvel objectif de réduction des émissions d'ici 2026 sera publié fin 2023.

Afin de piloter son empreinte carbone directe (périmètre de bureau), le groupe Crédit Mutuel mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités. Pour l'exercice 2022, le total des émissions se porte à 449 676 tonnes équivalent CO2, du fait de modifications des mesures relevées sur l'exercice précédent par les groupes régionaux, et, du fait notamment des actions de réduction engagées au sein des groupes régionaux. Le périmètre pris en compte pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre est précisé en note méthodologique (voir p. 69). Au 31 décembre 2022, sont ainsi prises en compte les émissions de scope 1, de scope 2 et de scope 3, sur le périmètre « vie de bureau ». S'agissant du scope 3, les émissions générées par les financements accordés par le groupe Crédit Mutuel n'ont pas été intégrées dans le total calculé.

Le poste le plus significatif concerne les achats de biens et de services qui représente 200 964 teqCO₂, soit près de 45 % du total des émissions calculées.

RÉSULTATS DU BILAN CARBONE CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL (ÉMISSIONS EN TEQ CO2 PÉRIMÈTRE DE BUREAU - HORS FINANCEMENTS)

En tonnes eq. CO ₂	20221	2021 ²
Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)	27 340	26 934³
Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 2)	16 258	15 912³
Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3)	406 078	410 635³

^{1.} Périmètre de consolidation :

⁻ Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, et Crédit Mutuel Océan : données 2022

⁻ Crédit Mutuel Alliance Fédérale : données 2021

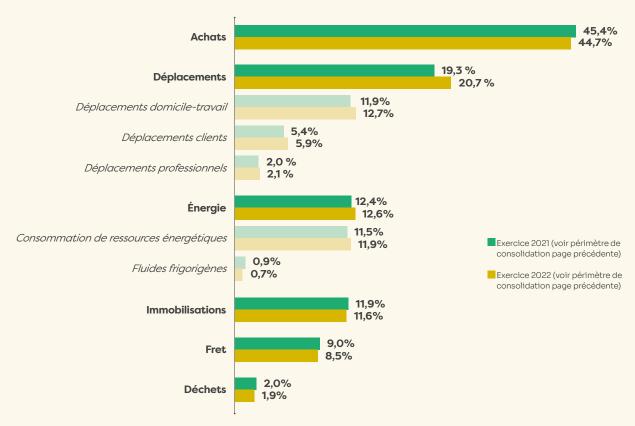
^{2.} Périmètre de consolidation :

⁻ Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, et Crédit Mutuel Océan : données 2021

⁻ Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Nord Europe : données 2020

donnée corrigée

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR POSTES (PÉRIMÈTRE DE BUREAU - HORS FINANCEMENTS)



CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ACCENTUE SES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN DÉPLOYANT UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Engagé de longue date sur les questions de transformation environnementale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en octobre 2022 un plan de sobriété énergétique autour de quatre grandes actions, dont la réduction du chauffage, l'extinction totale des enseignes lumineuses hors horaires de travail, l'organisation collective d'eco-gestes ou encore la réduction et l'adaptation des déplacements des salariés.

Ce plan montera en puissance afin d'amplifier l'effort de sobriété énergétique engagé depuis 2018 : Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'était engagé à réduire de $-30\,\%$ ses émissions de CO2 en 5 ans ; au bout de trois ans, la réduction est déjà de $-21\,\%$.

6.4.5 - Contribution aux travaux de l'Observatoire de la Finance Durable

Le groupe Crédit Mutuel s'inscrit pleinement dans les travaux menés par l'Observatoire de la finance durable qui visent à transformer progressivement les acteurs financiers et à faire preuve d'une plus grande transparence sur des thématiques environnementales et sociétales. En 2022, il a participé aux différents groupes de travail mis en place afin de rendre plus congruents les engagements pris, notamment en faveur de la transition bas carbone ou de la neutralité carbone. Ses engagements ont par la suite fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Observatoire³⁶.



ACCOMPAGNER NOS CLIENTS ET SALARIÉS

Le groupe Crédit Mutuel, de par son statut de banque coopérative et de son implantation dans les territoires, est un acteur à l'écoute des transitions sociétales. En 2022, il a poursuivi ses actions en matière de finance durable et de financement de l'économie réelle. Il attache également une importance toute particulière aux problématiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et aux questions d'éthique de manière plus globale. En tant qu'entreprise, le groupe Crédit Mutuel a également déployé de nombreuses actions en faveur de ses salariés, afin de favoriser la qualité de vie au travail, d'assurer l'employabilité et l'égalité de toutes ses collaboratrices et collaborateurs, tout en luttant activement contre toute forme de discrimination.

7.1 UN GROUPE ENGAGÉ POUR UNE FINANCE DURABLE

7.1.1 - Critères ESG dans les décisions de crédit et d'investissement

Le groupe Crédit Mutuel accorde une importance déterminante aux grands enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans son activité.

Que ce soit dans son activité bancaire ou de gestion d'actifs, il réaffirme en permanence sa volonté d'accompagner les transitions en mettant en place une vigilance sur le choix des activités et projets financés.

7.1.1.1 Critères ESG dans les décisions de crédit

Cela se traduit par différents dispositifs déployés dans ses groupes régionaux présentés plus en détail dans la partie 6.3, via notamment :

- la mise en place de politiques sectorielles sur des secteurs sensibles ;
- le déploiement des guidelines de l'EBA sur l'octroi et le suivi des prêts ;

7.1.1.2 Critères ESG dans les décisions d'investissement

Le groupe Crédit Mutuel développe également depuis plus de quinze ans une offre d'investissement responsable et réaffirme son engagement au travers des filiales de gestion d'actifs de ses groupes régionaux (Crédit Mutuel Asset Management, Federal Finance Gestion, La Française...). L'intégration ESG est au cœur du processus d'investissement de ces filiales. en s'appuyant sur des équipes de recherche dédiée afin d'analyser la performance ESG des émetteurs. Elles ont défini des stratégies d'investissement concues pour orienter leurs investissements en fonction de critères de performance financière et extra-financière, notamment sur les critères ESG. Depuis 2021, et en application du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, les principales filiales de gestion d'actifs de ses groupes régionaux détaillent au sein de leur catalogue de fonds, les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8 dudit règlement) et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (article 9 dudit règlement).

Cette nouvelle réglementation a été l'occasion pour les sociétés de gestion d'actifs du groupe de réaffirmer leur engagement et en matière de finance responsable.

INDICATEURS FINANCE DURABLE

(En millions d'euros)	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Encours gérés par les sociétés de gestion du groupe	157 085	181 576³	144 277	-13 %
Encours ISR ¹	54244	51 259³	16 749	6%
Encours de l'épargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES ²	1180	728³	582	58 %
Encours produits classés article 8 ou 9 SFDR	104424	82 117 ³	NC ⁴	27%
Part des encours classés articles 8 ou 9 SFDR	66%	45 %³	NC ⁴	+ 11 pts

- 1. Principalement : Labels ISR, Greenfin, Finansol, Luxflag. Encours consolidé des sociétés de gestion des groupes régionaux du Crédit Mutuel
- 2. Hors Crédit Mutuel Arkéa

3. Donnée corrigée

4. Information non collectée pour l'exercice 2020

Le groupe offre une gamme de produits responsables et/ou solidaires et s'applique alors à jouer son rôle d'investisseur actif dans les entreprises dont il est actionnaire pour le compte de ses clients. Il rend compte de son activité dans ces entreprises à travers

le reporting sur la politique de vote qu'établissent les sociétés de gestion des groupes régionaux, détaillée dans les publications RSE des entités respectives concernées³⁷.

ESG - POLITIQUE DE VOTES

	2022	2021	2020	VARIATION
				2022-2021
Nombre d'AG auxquelles les filiales de gestion d'actifs ont participé	1827	1926 ¹	1548	-4%
Nombre de résolutions mises au vote	29300	28 643 ¹	25 903	2%
Nombre de résolutions approuvées	21950	22124 ¹	18 823	-1%
Taux d'approbation des résolutions	75%	77 % ¹	72,7 %	-2 pts

^{1.} Donnée corrigée

^{37 -} Crédit Mutuel Asset Management : https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM//telechargements/politique-investissement-responsable.pdf
Federal Finance Gestion : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2022-08/rapport_ffg_article_29_2022.pdf
La Française : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/Fonds_durables.pdf

 \bigcirc Sommaire DPEF/Édition 2023 - 51

7.1.2 - Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

Le groupe Crédit Mutuel, de par son statut coopératif et son implantation locale, est engagé depuis sa création à financer le développement des territoires et des entreprises. Il est ainsi historiquement un acteur de préférence du développement territorial, de l'agriculture, du logement social ou des associations. Afin de répondre aux besoins de ses clients, le Crédit Mutuel s'est organisé par marchés et a développé toute une gamme de produits solidaires et lutte contre l'exclusion bancaire.

Dans un monde qui évolue, le groupe s'attache à identifier et à prendre en compte les besoins et attentes majeures des principaux marchés pour proposer et adapter ses solutions enterme de produits et de services. Et ceci à tous les niveaux : en caisse locale avec le client, dans les fédérations et à la CNCM par la veille et l'observation des évolutions des comportements, usages et attente des différentes clientèles.

7.1.2.1 Maillage territorial

La volonté du groupe Crédit Mutuel est de participer au développement de tous les territoires, au travers notamment de son impact économique sur les territoires sur lesquels il est implanté, principalement dans les zones rurales (création d'emplois, recettes fiscales,...). C'est ainsi que le groupe déclare que plus de 90 % des décisions de crédit sont prises localement. Le groupe procède régulièrement au recensement de ses points de vente dans des agglomérations de moins de 2 500 habitants à partir de sources indépendantes. Il ressort de la dernière évaluation menée au 31 décembre 2022 que 20 % de nos implantations sont situées dans des agglomérations de moins de 2 500 habitants.

7.1.2.2 Banque de l'agriculture

Fort de son ancrage territorial et de sa présence dans des petites agglomérations, le groupe Crédit Mutuel est, à travers ses 18 fédérations régionales et sa fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural, un élément moteur de l'économie agricole et du monde rural en France.

Dans les 18 fédérations régionales, des équipes spécialisées, avec notamment près de 1 000 chargés d'affaires agricoles, accompagnent au quotidien et en proximité l'activité et les projets des agriculteurs dans une démarche de conseil personnalisé.

La volonté du groupe Crédit Mutuel est de construire une relation durable et de confiance avec ses clients agriculteurs grâce au professionnalisme des conseillers et à l'implication de ses élus.

Une fédération nationale dédiée au monde agricole, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural, marque l'engagement historique et pérenne du groupe en faveur de monde agricole et rural.

Une attention particulière est portée à l'installation de nouveaux entrants en agriculture. Avec près de 50 % des agriculteurs en âge de partir à la retraite dans les dix prochaines années, le renouvellement des générations est un facteur crucial pour maintenir un modèle agricole viable, vivable et durable sur tous les territoires. C'est pourquoi les caisses de Crédit Mutuel offrent des avantages commerciaux facilitant l'entrée des porteurs de projets dans le métier.

Certaines fédérations (Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan dans le cadre d'une de leurs filiales et Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest en partenariat avec les SAFER) proposent également des solutions de portage des terres agricoles en différant l'acquisition de ces biens et évitant ainsi un trop lourd endettement de début de carrière.

Depuis plus de 10 ans, le Crédit Mutuel marque également son engagement auprès des écoles d'agriculture en parrainant un concours vidéo, baptisé « Je filme le métier qui me plait ». Les vidéos réalisées par les étudiants visent à promouvoir l'un des aspects des métiers de l'agriculture ou en enlien avec le monde rural. Les lauréats sont récompensés au niveau des fédérations par des aides permettant de financer des voyages d'études ou des actions pédagogiques. Cette initiative est parrainée par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, et des Sports, du ministère du Travail, et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Le Crédit Mutuel est également résolument engagé pour accompagner ses clients dans leurs projets en lien avec la transition écologique et les nouvelles attentes des consommateurs.

Plusieurs groupes ont défini leurs actions dans ce domaine par la publication écrite (politique sectorielle pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et politique d'accompagnement pour Crédit Mutuel Arkéa). Ces deux groupes proposent notamment des prêts à impact à taux bonifiés et des solutions avantageuses de financement en faveur de ces projets grâce au soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose en outre une aide sur le reste à charge dans la cadre des bons diagnostic carbone prévus dans le cadre du plan France Relance, ainsi que le versement d'une prime transition agri de 500 euros pour les exploitants s'engageant dans un processus de labellisation « Haute Qualité Environnementale » ou « Agriculture biologique ». Crédit Mutuel Arkéa propose également de prendre à sa charge le solde du diagnostic Bilan Carbone des clients jeunes agriculteurs.

Les projets agro-écologiques peuvent également bénéficier de conditions de garanties favorables grâce à l'engagement de toutes les fédérations du Crédit Mutuel dans l'initiative nationale pour l'agriculture française (INAF), lancée par le ministère de l'agriculture avec le soutien du fonds européen d'investissement. La convention signée en 2018 avec le site de finance participative Blue Bees vise également la facilitation du financement de la transformation sociale et environnementale de la filière agricole.

L'engagement du groupe en faveur de la transition énergétique trouve largement son public auprès de la clientèle agricole bien représentée parmi les projets d'équipement en énergie renouvelable financés. Un partenariat signé en février 2023 entre Crédit Mutuel Alliance Fédérale et EDF ENR facilitera l'installation de panneaux photovoltaïques dans les exploitations agricoles et coopératives agricoles clientes. Dans sa volonté de maintenir un lien durable avec les exploitations qui font vivre les territoires ruraux, le groupe porteune grande attention à l'accompagnement de ces clients en difficulté passagère.

Le groupe a ainsi contribué à la construction d'une feuille de route de prévention contre le mal-être des agriculteurs présentée par les pouvoirs publics en novembre 2021. Dans cette contribution, il a été rappelé la mobilisation du groupe auprès de ses clients pour un accompagnement adapté à chaque situation, et plus particulièrement lors des périodes de difficultés économiques. Lors de ces crises agricoles, les conseillers bancaires proposent un panel de solution pour soutenir les trésoreries sans grever les capacités d'investissement pour préparer l'avenir.

Cet engagement auprès des clients agriculteurs fragilisés s'est poursuivi en 2022 par l'organisation d'une action de sensibilisation des chargés d'affaires agricole à la détection des signaux de mal-être chez leurs clients agriculteurs et sur les façons de réagir et d'alerter en cas de détresse.

7.1.2.3. Logement

Le Crédit Mutuel, pour répondre aux demandes de prêts pour l'acquisition de la résidence principale et assurer le financement des investissements locatifs de qualité, a déployé une expertise qui fait de lui le deuxième prêteur à l'habitat en France, avec 24 % de parts de marché, les crédits à l'habitat représentant plus de 50 % des crédits du groupe.

Cette performance l'a conduit à mettre en place des actions spécifiques pour accompagner ses clients, telles que le déploiement du prêt avance rénovation au bénéfice des propriétaires aux revenus modestes et aux retraités, et l'identification progressive de la performance énergétique des bâtiments de ses clients (voir partie 7.4.3.3 Autres chantiers en page 33).

Acteur historique du logement social (obligation d'utilisation des fonds collectés sur les livrets bleus du Crédit Mutuel), le groupe est un acteur important sur le marché du prêt locatif social (PLS) et du Prêt social de location-accession (PSLA). En 2022, il a distribué environ le tiers de l'enveloppe de PSLA (600 millions d'euros) mise à la disposition des banques.

De la sorte, le groupe accompagne concrètement les bailleurs sociaux. Il agit également dans ce secteur par le biais de deux filiales: Atlantique Habitations, filiale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest et Armorique Habitat, filiale du Crédit Mutuel Arkéa. Par cestrois canaux, les différentes entités du groupe agissent significativement sur le développement d'un habitat digne pour les populations.

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE, CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU ET BASSE NORMANDIE, CRÉDIT MUTUEL OCÉAN DISTRIBUENT LE PRÊT AVANCE RÉNOVATION POUR LUTTER CONTRE LES « PASSOIRES ÉNERGÉTIOUES »

Courant mars, la Crédit Mutuel est devenu la première banque commerciale aux côtés de La Banque Postale à proposer le Prêt Avance Rénovation qui vise à permettre aux propriétaires de revenus modestes et retraités (dont l'âge et le revenu rendent difficiles l'accès au crédit) souffrant d'un logement mal isolé de bénéficier d'une rénovation énergétique complète sans en avancer les frais, soit 800 000 propriétaires de maisons individuelles. Ce dispositif de prêt hypothécaire pour lutter contre les passoires thermiques est rendu possible par la loi Climat et Résilience. Il présente un fonctionnement original en permettant aux bénéficiaires de ne supporter le reste à charge de la rénovation énergétique qu'au moment de la succession ou de la revente du bien immobilier.

FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

(En millions d'euros)	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	1104	1050	1170	5%

7.1.2.4 Associations

Le groupe Crédit Mutuel demeure le partenaire privilégié des associations, tant pour la banque, les assurances que les services. Parce que le Crédit Mutuel est une coopérative, qu'il n'est pas coté en Bourse, il est plus disponible pour être présent dans l'animation de la vie locale en apportant financements et services aux acteurs majeurs de ce domaine, les associations.

Ses groupes régionaux mettent à disposition des associations :

- une gamme complète de produits bancaires, d'assurances et de services en ligne, une offre « téléphonie » dans certaines régions;
- desaides à la gestion: lettre trimestrielle d'information, guides thématiques, service d'informations juridiques et fiscales en partenariat avec un cabinet d'avocats spécifiquement dédiés aux associations ainsi qu'aux comités sociaux et économiques (CSE);
- le site Internet www.associatheque.fr qui propose des informations et des services aux dirigeants d'associations pour les aider à gérer leur association au quotidien (actualités juridiques, fiscales, comptables, guides pratiques, boites à outils à télécharger...);
- des « produits solidaires » comme le livret d'épargne pour les autres (LEA), ou livret solidaire (Crédit Mutuel Arkéa) produits propres au Crédit Mutuel qui permettent à leur souscripteur de reverser tout ou partie de ses intérêts à une ou plusieurs associations choisies, selon les régions, parmi des partenaires

représentatifs de l'humanitaire, de la protection de l'enfance, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes.

Le Crédit Mutuel connait bien les challenges du monde associatif qui sont aussi les siens, en tant que banque mutualiste. En participant chaque année au Forum national des associations et fondations, avec l'appui d'Associathèque, le Crédit Mutuel réaffirme son engagement aux côtés de tous les acteurs du secteur associatif.

En 2022, un atelier pratique « Agir et financer la transition écologique des associations » a permis d'apporter des conseils concrets pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires et sociétales, appréhender les risques encourus à ne pas s'engager dans une démarche RSE mais aussi aider à décider des actions à mener. La transition écologique est en effet un enjeu prioritaire, pas seulement parce qu'il y a urgence à offrir un avenir viable aux générations futures, ni parce que le plan France relance en a fait un pilier stratégique, mais aussi parce qu'il est nécessaire de mettre en cohérence la mission et les actions des associations.

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE RENFORCE SON ENGAGEMENT AUPRÈS DES ASSOCIATIONS

Entreprise à mission, résolue à œuvrer pour une société meilleure et ouverte à tous, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a naturellement vocation à épauler toutes celles et tous ceux qui s'engagent en ce sens en menant des actions associatives. Cet engagement se renforce par deux nouvelles initiatives : la gratuité de la solution Pay Asso, et l'assurance responsabilité civile offerte à tous les responsables des associations clientes, sportives et culturelles. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'engagement permanent de Crédit Mutuel Alliance Fédérale auprès du secteur associatif.

BANQUE DES ASSOCIATIONS

	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Nombre d'ONBL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises)	549747	556 523	556 526	-1,2 %
Encours aux OBNL (en millions d'euros)	3116	3 063	-	1,7 %

7.1.2.5 Secteur public local

Le Crédit Mutuel est un acteur engagé auprès du secteur public local avec un encours de près de 17 milliards d'euros, en finançant les projets d'investissements ou les besoins de trésorerie des collectivités locales.

Le Crédit Mutuel est en effet le quatrième financeur des collectivités avec une part de marché de 10 %. À noter qu'en 2022, le Crédit Mutuel a développé le prêt spécifique lancé en 2021 pour financer les projets à vocation écologique des collectivités locales. Par ailleurs, le Crédit Mutuel finance de plus en plus les Entreprises Publiques Locales (EPL), notamment pour leurs projets liés à la transition environnementale.

Le Crédit Mutuel est également un partenaire actif des associations d'élus. Il est notamment présent aux congrès de l'Association des Petites Villes de France, de l'Association des Régions de France et des Entreprises Publiques Locales ou au Salon des Maires et des Collectivités locales, manifestations dans lesquelles il peut présenter non seulement ses

offres de financement et de solutions de paiement mais encore celle de ses filiales comme Homiris (télésurveillances des bâtiments publics), la Sodérec (assistance à maîtrise d'ouvrage public), Crédit Mutuel Aménagement Foncier ou encore Crédit Mutuel Leasing.

7.1.2.6 Une offre de produits solidaires

En complément de son organisation par marché pour répondre aux besoins spécifiques de ses différentes clientèles, le groupe Crédit Mutuel met à disposition de sa clientèle des produits d'épargne solidaire, en plus du livret A, livret réglementé dont les fonds servent au financement du logement social. Produits dont les fonds sont tracés pour financer l'économie locale ou produits solidaires dont les fonds sont reversés au tissu associatif, ces outils montrent l'appui du Crédit Mutuel et de ses clients au développement des territoires sur les quels il est implanté pour favoriser son dynamisme et financer les innovations.

ÉPARGNE SOLIDAIRE, PRODUITS TRACES ET PRODUITS DE PARTAGE

(En millions d'euros)	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Encours Livret A	64203	58 127	54223	10 %
Encours hors capitalisation livret d'épargne pour les autres (LEA)	347	291	234	19 %

7.1.3 - Lutte contre l'exclusion bancaire

Le groupe Crédit Mutuel est très attentif à accompagner toutes ses clientèles. Il a récemment réaffirmé cet engagement pour la santé financière et l'inclusion bancaire en adhérant à l'initiative portée par les Principes pour une Banque Responsable (PRB) et l'UNEP-FI, au travers de laquelle il entend promouvoir l'inclusion universelle et favoriser un secteur bancaire qui soutient la santé financière de ses clients. Concrètement, le Crédit Mutuel agit auprès de ces clientèles au travers d'une activité de microfinance (personnel et professionnel), en direct et en partenariat avec des institutions de microfinance, ainsi qu'en déployant des dispositifs spécifiques en faveur des clientèles rendues fragiles ou vulnérables par des situations de vie difficiles, que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles.

7.1.3.1 Microfinance

Le groupe a la volonté d'être un acteur majeur de la vie économique sur ses territoires. Ainsi, aux côtés de partenaires nationaux (Adie, Initiative France et France Active), il joue un rôle important dans la pérennisation de l'emploi ou le retour à l'emploi de ceux qui en sont exclus.

Aux côtés de ces partenaires, le Crédit Mutuel permet à des clients en situation de fragilité de bénéficier d'un soutien financier par l'intermédiaire de microcrédits et d'un accompagnement. À titre d'exemple, en 2022, il a mis à disposition de l'Adie des enveloppes de financement de 18,6 millions d'euros qui ont permis la création ou le maintien de plus de 6300 emplois. Ou encore, grâce à la coopération entre le Crédit Mutuel et France Active en 2022, ce sont plus de 2000 prêts qui ont été accordés permettant la consolidation ou la création d'entreprises relevant essentiellement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Il confirme son engagement en 2022 auprès de ces trois réseaux d'accompagnement au microcrédit avec près de 488 millions d'euros décaissés ou refinancés auprès de plus de 12 000 bénéficiaires.

Le Groupe Crédit Mutuel accorde également des microcrédits personnels dans le cadre de partenariats avec le monde associatif.

Ces microcrédits - de 300 jusqu'à 8 000 € - sont destinés à des personnes en situation d'exclusion du crédit bancaire et devant faire face à une situation d'urgence ou de première nécessité, ayant un emploi précaire ou allocataires de minima sociaux, mais engagées sur la voie d'une réinsertion économique. Depuis la création du microcrédit personnel en 2006, quelques 200 conventions régionales ont été signées sur l'ensemble du territoire avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion ou d'action sociale : le Secours Catholique, les UDAF, la Croix Rouge, plusieurs réseaux impliqués dans l'accompagnement des familles tels que Familles Rurales, Emmaüs, les Restos du Cœur, les Missions Locales, Crésus, de nombreux Centres Communaux d'Action Sociale et des associations locales.

L'objectif est de construire une démarche commune d'accompagnement des personnes en difficulté qui souhaitent concrétiser des projets d'insertion sociale ou d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi. Le Crédit Mutuel, en accordant des crédits contregarantis en partie par le Fonds de Cohésion Sociale, leur permet de se réinsérer dans le circuit bancaire et de redevenir des clients comme les autres.

Dans le cadre de la convention signée avec Bpifrance, le Crédit Mutuel prend à sa charge 50 % du risque sur ces crédits, le Fonds de Cohésion Sociale les 50 % restants.

RÉCAPITULATIF DES MICROCRÉDITS³⁸ ACCOMPAGNÉS DU GROUPE

		2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Microcrédit personnel accompagné					
Nombre de microcrédits accordés dans l'année	Nb	991	972	852	2%
Montant des microcrédits financés sur l'année	M€	3,1	2,5	2,1	24%
Microcrédit professionnel accompagné – Partenariat Adie					
Nombre de dossiers traités	Nb	5 0 2 9	4659	3703	8%
Montant des lignes de crédit mises à disposition	M€	15,6	13,5	10,6	15 %
Microcrédit professionnel accompagné – Partenariat France	Active Go	arantie			
Nombre de nouveaux microcrédits financés	Nb	1973	2 0 2 1	1750	-2%
Montants garantis	M€	48,4	48,4	42,7	0%
Microcrédit professionnel accompagné – Partenariat Initiativ	e France	•			
Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés	Nb	5060	4484	3 624	13 %
Montant des prêts bancaires complémentaires accordés	M€	425,8	362,0	257,4	18 %

7.1.3.2 Clientèle fragile

Banque relationnelle et territoriale, le groupe Crédit Mutuel s'est impliqué dans la mise en œuvre des engagements en faveur de l'inclusion bancaire et de la protection des plus modestes. Les clients, identifiés en situation de fragilité financière bénéficient du plafonnement de leurs frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte. En outre, nos réseaux se sont engagés à promouvoir auprès de ces clients différents dispositifs de finance inclusive notamment les services bancaires

de base (23171 clients en bénéficient au 31 décembre 2022) ou l'offre spécifique pour les clients en situation de fragilité financière (OCF). Au 31 décembre 2022, 83 640 clients du Crédit Mutuel sont équipés de l'offre OCF.

Concernant l'éligibilité à l'offre spécifique, les groupes régionaux publient leurs critères de détection de la fragilité financière, auxquels s'ajoutent les critères règlementaires modifiés par le décret n° 2020-889 du 20 juillet 2020.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a précisé sa démarche au sein d'une politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables accessible sur son site internet.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Nord Europe ont annoncé avoir décidé respectivement le 1er février 2019, le 11 juin 2020, et en août 2020 d'exonérer les clients détenteurs de cette offre des frais d'incident, allant ainsi au-delà des obligations réglementaires.

Au final, ce sont plus de 400 000 clients, identifiés en situation de fragilité financière, qui bénéficient du plafonnement de leurs frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte. La crise sanitaire a conduit à renforcer les dispositions prises en faveur de cette clientèle:

- exonération totale des frais d'incident pour les personnes en situation de fragilité financière et détenteurs de l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès (Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Nord Europe);
- plafonnement à 20 euros par mois des frais d'incidents pour les personnes en situation de fragilité financière et détenteurs de l'offre spécifique (Crédit Mutuel Océan et Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie);
- au Crédit Mutuel Arkéa, les personnes en situation de fragilité financière et détenteurs de l'offre spécifique bénéficient d'une exonération totale des frais d'incidents mise en place avant la crise sanitaire

Ces informations sont détaillées dans les déclarations de performance extra-financière des groupes régionaux.

7.2 UN GROUPE SOUCIEUX DE SON ÉTHIQUE DES AFFAIRES

7.2.1 - Lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques non éthiques

La loyauté des pratiques doit permettre de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes, en particulier ses clients et concurrents.

C'est un élément incontournable pour la mise en œuvre d'une démarche RSE. Elle regroupe des domaines d'action aussi divers que : la lutte contre la corruption, l'engagement de politiques responsables, la communication et la concurrence loyale, la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur (avec les fournisseurs et sous-traitants), la sécurité des données de la clientèle et des salariés, l'intégrité des marchés et la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude.

Le groupe Crédit Mutuel s'appliquant à exercer ses activités dans le respect des lois et règlements en vigueur, a mis en place une organisation adaptée à cet objectif, à ses principes de proximité et de subsidiarité. L'organisation du dispositif de conformité est encadrée par une décision de caractère général arrêtée par le conseil d'administration de la CNCM en vue de définir et d'asseoir les périmètres d'intervention des fonctions de vérification de la conformité aux niveaux confédéral et régional.

Celle-ci précise que la prévention des risques de non-conformité au sein du groupe comprend notamment les domaines suivants :

- la sécurité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, respect des embargos, mesures financières restrictives et gel des avoirs, conformité fiscale);
- les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (dont la protection des données personnelles);
- la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts;
- l'intégrité des marchés.

Le 7 avril 2021, le conseil d'administration de la CNCM a adopté une nouvelle décision de caractère général relative au dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de prévention des sanctions financières internationales au sein du groupe Crédit Mutuel, dont l'objectif est de formaliser l'organisation arrêtée conformément aux réglementations applicables, notamment par la mise en place concrète du partage des responsabilités entre la Confédération et les groupes régionaux de Crédit Mutuel dans le respect du principe de subsidiarité.

En application de ces décisions et en lien avec les affiliés, l'organe central exerce les prérogatives qui lui sont spécifiquement dévolues, que ce soit par les décisions à caractère général susvisées ou par la réglementation, notamment en matière de sécurité financière.

La fonction de vérification de la conformité confédérale est, au niveau du groupe notamment, en charge d'une part de coordonner et d'animer la fonction de vérification de la conformité, et d'autre part de veiller à la diffusion régulière d'une veille règlementaire, à l'élaboration d'un reporting consolidé et d'une cartographie des risques de non-conformité, à la rédaction de procédures cadres (et le cas échéant des classifications des risques associées) ainsi qu'à la mise en place d'un socle commun de contrôle permanent sur la conformité, ce en complément d'un dispositif préexistant de contrôle interne sur pièces. Elle représente enfin le groupe Crédit Mutuel au niveau consolidé vis-à-vis des autorités et des instances de place.

Conformément au principe de subsidiarité, chaque groupe régional reste responsable d'organiser son contrôle interne et de se doter d'un dispositif conforme à la réglementation et aux normes établies au niveau du groupe. Celui-ci couvre le contrôle des caisses locales, des organismes du second degré (fédérations,

caisses fédérales et interfédérales) et de toutes les entreprises, filiales, succursales, sociétés de moyens dans lesquelles les groupes détiennent un pouvoir de contrôle exclusif ou conjoint ou exercent une influence notable – bancaires ou non bancaires – en France et à l'étranger.

L'ensemble des travaux menés par les fonctions de vérification de la conformité au sein du groupe par l'élaboration de politiques, procédures et contrôles dans les domaines susvisés contribuent à développer un cadre éthique favorable, dont il est rendu compte au sein de la comitologie aux niveaux régional et confédéral, y compris à travers le reporting d'indicateurs à la gouvernance.

Afin de protéger les intérêts des clients, des contreparties et du groupe, la Confédération et les groupes régionaux ont mis en place une organisation et des procédures opérationnelles robustes.

7.2.1.1 Sécurité financière

Les différents dispositifs de sécurité financière au sein du groupe, qu'ils soient mis œuvre dans un cadre

opérationnel, de contrôle interne ou de reporting à la gouvernance, s'attachent à contribuer efficacement à la lutte le blanchiment des capitaux, la fraude ou l'évasion fiscale, le financement du terrorisme, mais également au respect des sanctions financières, économiques et commerciales.

Le groupe Crédit Mutuel participe également à la miseen œuvre de l'échange automatique d'informations financières (EAI) qui assure une transparence fiscale au sein des pays ayant signé l'accord initié par l'OCDE dans le sillage de FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), lequel est entré en vigueur en France depuis janvier 2016. Le système s'appuie sur les institutions financières (IF) teneurs de compte, les compagnies d'assurance, et implique la communication systématique, à intervalles réguliers, de blocs de renseignement relatifs à diverses catégories de revenus (dividendes, intérêts etc...) par le pays de source du revenu au pays de résidence du contribuable ainsi que le nom des clients n'ayant pas certifié leur résidence fiscale.

INDICATEURS RELATIFS À LA LUTTE ANTI-BLANCHIMEN	T 2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Nombre de collaborateurs chargés de la lutte anti-blanchiment (en ETP)	399	387	287	3 %
Nombre de salariés ciblés pour la formation LAB-FT	60 533	56 085	52764	8%
Nombre de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT	52200	46 048	46 297	13 %
Taux de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT	86,2%	82,1%	87,7 %	+4 pts

7.2.1.2 Nouveaux produits

Au titre de l'article 35 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne tel que modifié par l'arrêté du 25 février 2021, le groupe soumet à la validation préalable de la fonction de vérification de la conformité tout nouveau produit, service, nouvelle activité ou changement significatif apporté à ces derniers.

Les groupes régionaux mettent en place un dispositif de commercialisation des produits et services qui fait intervenir plusieurs experts, dont la fonction de vérification de la conformité, afin de s'assurer de leur caractère adéquat. À l'occasion de ce comité, sont analysées les caractéristiques des produits et services tels que par exemple les canaux de distribution, la clientèle cible, la formation des conseillers ou encore les risques.

Concernant les instruments financiers couverts par la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, dite « MIF 2 », il s'agit, lors de la commercialisation du produit, d'évaluer sa compatibilité avec les besoins exprimés par le client via un questionnaire dédié (connaissance et expérience des marchés financiers, capacité à subir des pertes, tolérance aux risques, objectifs, horizon de placement...).

Enfin, un dispositif est mis en place permettant de s'assurer du respect des dispositions liées à la gouvernance et à la surveillance des produits.

7.2.1.3 Conflits d'intérêt

Conformément à la réglementation nationale et européenne et dans l'objectif de privilégier les intérêts de leur clientèle, les groupes régionaux ont développé un dispositif de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêts.

Il s'agit par exemple de la mise en place de politiques de gestion des conflits d'intérêts, de la tenue et de l'actualisation régulière d'un registre dédié, la mise en œuvre de contrôles spécifiques ou encore le reporting aux instances décisionnelles.

Ce sujet est abordé au sein des normes déontologiques des groupes régionaux, les quelles rappellent que les groupes agissent de manière honnête, impartiale et professionnelle.

7.2.1.4 Intégrité des marchés

En application du règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché dit « MAR », les groupes régionaux ont mis en place un dispositif approprié leur permettant de s'assurer de la correcte prévention, surveillance et détection des abus de marché afin de se prémunir de toute transaction qui pourrait constituer une opération d'initié, une manipulation de marché ou une tentative d'opération d'initié ou de manipulation de marché.

Les groupes disposent ainsi d'outils de détection des opérations suspectes, lesquelles font l'objet d'une analyse par les collaborateurs. Les dispositifs déployés sont placés sous la responsabilité des responsables de la conformité des services d'investissement (RCSI) régionaux, agréés par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le nombre d'opérations suspectes traitées et qui donnent lieu à des déclarations à l'AMF fait l'objet d'un suivi régulier.

7.2.1.5 Lutte contre la corruption

Le Crédit Mutuel s'attache à respecter la réglementation liée à la lutte contre la corruption, dont notamment la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », entrée en application le ler juin 2017.

À titre d'exemple, des normes illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou detrafic d'influence (Code ou recueil de déontologie, guide anti-corruption, charte de conformité) ont été définies.

Les entités du groupe ont également mis en place un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil émanant des collaborateurs internes, externes ou occasionnels des signalements liés à un manquement à des dispositions réglementaires ou des normes déontologiques et éthiques, formalisé au sein d'une procédure spécifique à disposition de l'ensemble du personnel.

Elle assure un traitement confidentiel des informations ainsi que la protection du lanceur d'alerte. Cette faculté de signalement intervient en complément des modalités classiques d'alerte que sont l'information de la hiérarchie ou de la direction des ressources humaines.

7.2.1.6 Engagement politique responsable et lobbying

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a mis en place une procédure cadre sur les représentants d'intérêts rappelant les conditions dans lesquelles une entité doit s'inscrire au répertoire numérique de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et organisant cette inscription notamment par le biais du secrétariat général de l'organe central.

Au regard de la réglementation applicable, le groupe Crédit Mutuel inscrit au répertoire des représentants d'intérêts les personnes morales « dont un dirigeant, un employé ou un membre entre en communication, à son initiative, au moins dix fois au cours des douze derniers mois avec des personnes [responsables publics] ou réalise des actions de représentation d'intérêts représentant plus de la moitié de son temps sur une période d'au moins six mois » en vue d'influer sur une ou plusieurs décisions publiques, notamment une ou plusieurs mesures législatives ou réglementaires. L'ensemble des déclarations et des actions est disponible sur le site de la HATVP.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, les entités du groupe Crédit Mutuel concernées ont mis en place des mesures destinées à identifier les risques et atteintes graves aux droit humains et libertés fondamentales, aux droits sociaux et aux droits liés à l'environnement, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement.

Ces mesures sont détaillées dans les publications RSE de ses groupes régionaux.

7.2.2 - Protection et confidentialité des données

Soucieux de protéger les intérêts de ses clients-sociétaires, le groupe Crédit Mutuel continue de veiller au respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), de multiples projets, procédures (politiques de confidentialité, suivi des réclamations CNIL...), et des formations auprès des collaborateurs ont été déployés au sein du groupe de façon à garantir le respect des principes consacrés tant dans les relations intragroupes qu'avec les sociétaires-clients et les cocontractants professionnels.

7.2.3 - Qualité de la relation client

À l'écoute de ses clients et soucieux de les satisfaire au mieux, le groupe Crédit Mutuel apporte une attention particulière aux réclamations provenant de ses clients.

Les groupes régionaux mettent en œuvre la réglementation européenne et nationale relative aux réclamations dont notamment la recommandation 2016-R-02 du 14 novembre 2016 sur le traitement des réclamations, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ainsi, les groupes régionaux ont mis en place une organisation du traitement des réclamations permettant aux clients de saisir les acteurs suivants:

- le conseiller, interlocuteur habituel du client ;
- le service dédié de traitement des réclamations s'ils n'ont pas reçu de réponse satisfaisante auprès du conseiller;
- le médiateur en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

Les groupes régionaux s'efforcent de répondre aux réclamations dans les meilleurs délais, tels que fixés

parla réglementation. Celles-ci font l'objet d'un suivi qui permet de mettre en œuvre des actions correctrices lorsque des dysfonctionnements sont mis en lumière. Les dispositifs et leur organisation sont expliqués notamment sur les sites Internet des groupes régionaux.

Chaque groupe régional gère les réclamations de la clientèle selon le modèle qui lui convient : gestion locale ou fédérale. Il en résulte un suivi des réclamations adapté à chaque organisation. Un double régime de médiation coexiste pour le groupe, l'un couvre quatre caisses fédérales et leurs filiales, l'autre une caisse fédérale.

Preuve de la qualité de ses engagements, le Crédit Mutuel est reconnu à la fois comme la banque préférée des français³⁹, et se hisse de nouveau sur le Podium de la Relation Client^{®40} 2023 récompensant les grandes marques qui excellent en la matière dans leur quotidien.

INDICATEURS RELATIFS À LA MÉDIATION BANCAIRE

	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire	1239	817	758	52%
Nombre de décisions favorables au client	407	285	283	43 %

7.2.3 - Achats responsables

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, les entités du groupe Crédit Mutuel attachent une importance particulière à la sélection des fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale. Les mesures qui en découlent sont présentées dans

Les mesures qui en découlent sont présentées dan les publications RSE de ses groupes régionaux.

À titre d'exemple, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié une charte fournisseurs qui décrit l'ensemble des engagements à respecter par les fournisseurs et/ou prestataires contractualisant avec une ou plusieurs des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (droits de l'homme, droits du travail, protection des données, lutte contre la corruption, devoir de vigilance). Signataire de la charte relations fournisseurs responsables depuis 2017, Crédit Mutuel Arkéa

s'engage également à adopter des pratiques d'achats responsables afin de promouvoir des relations durables et équilibrées dans un cadre de confiance, en s'appuyant sur un code de conduite du fournisseur qui fixe ses exigences à leur égard. Ce code repose sur des initiatives et des principes internationaux tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, le Pacte Mondial des Nations Unies et les ODD, les Directives de l'OCDE et les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT). Il intègre des bonnes pratiques attendues, notamment en matière d'éthique, de promotion du capital humain et de respect de l'environnement.

7.3 ATTENTIF AU BIEN-ÊTRE DE SES SALARIÉS

Employeur engagé, le Crédit Mutuel place le collaborateur au centre de sa stratégie de déve-

loppement. Pleinement conscients du rôle des salariés et de l'importance du capital humain, les groupes régionaux ont consacré une partie de leurs plans stratégiques au bien-être des salariés, à la qualité de vie autravail, ainsi qu'à l'accompagnement des carrières.

INDICATEURS SOCIAUX

		2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Effectif inscrit au 31/12/2022	Nb	89 331	88 676	88 800	1%
Effectif non cadre	Nb	52003	52374	52 094	-1%
Taux de collaborateurs CDI	%	94,1%	94,4%	95,0 %	0 pt
Taux de salariés à taux plein	%	88,4%	89,0%	88,8 %	-1 pt
Masse salariale brute	M€	4149	4 0 4 3	4010	3%
Nombre total d'embauches	Nb	19 026	16 802	15 221	13 %
Dont femmes	Nb	10 120	9 035	8 3 4 3	12 %
Dont CDI	Nb	9164	6317	6 498	45 %
Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Nb	2708	2 229	1983	21%
Dont femmes	Nb	1131	988	816	14 %
Nombre de travailleurs handicapés	Nb	2788	2381	2 296	17%
Taux de personnes handicapées dans l'effectif total	%	3,1%	2,7%	2,6%	16%
Part de femmes au sein de l'effectif	%	56%	56%	56%	0 pt

7.3.1 - Respect de l'égalité des chances

Au 31 décembre 2022, le Crédit Mutuel est présent principalement en France avec 84,5 % des effectifs et globalement, 99,2 % de l'effectif est employé dans l'Union européenne.

Le groupe Crédit Mutuel développe une politique sociale d'emploi à long terme. En France, 94 % des salariés sont en CDI.

Les effectifs du groupe étant essentiellement présents en France ou en Europe, il apparait que les lois nationales et communautaires, ainsi que les dispositifs propres à l'entreprise permettent aux effectifs de bénéficier d'un salaire décent, d'une protection sociale et des mutuelles avantageuses.

Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du Global Compact, le groupe respecte les conventions fondamentales de l'Organisationinternationale du travail (OIT), relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

Sur le plan du dialogue social, la branche du Crédit Mutuel a su maintenir et développer une activité constructive. Elle a renforcé ses moyens humains et conservé une dynamique de négociation et d'amélioration des dispositions conventionnelles existantes.

Dans ce contexte un accord cadre relatif à la sécurisation du parcours professionnel des représentants du personnel au sein de la branche du Crédit Mutuel a été signé fin 2021. En synthèse, cet accord fixe un cadre à la prise de mandat comme une étape à part entière d'un parcours professionnel. Il contribue ainsi à une meilleure attractivité des mandats notamment dans la perspective du renouvellement des générations. Au-delà de la gestion du parcours professionnel des représentants du personnel cet accord cadre a aussi pour vocation de contribuer à une meilleure connaissance des instances représentatives du personnel (IRP) et à la valorisation du dialogue social. Dans la continuité de la conclusion de cet accord cadre, la branche du Crédit Mutuel a également proposé des outils d'aide à sa mise en œuvre avec, notamment, le déploiement auprès des employeurs de la branche de fiches activités/compétences correspondant aux

principaux mandats de représentation du personnel. Elle s'est également dotée d'une cellule paritaire de communication afin de mieux faire vivre cet accord.

Les parties signataires souhaitent par le présent accord compléter les dispositions prévues dans la convention collective de branche du Crédit Mutuel relative au droit syndical et au dialogue social en matière de sécurisation et de valorisation des parcours professionnels des élus et des titulaires d'un mandat syndical. Les parties signataires soulignent que l'ouverture des négociations ayant permis d'aboutir à la conclusion du présent accord a été précédée d'une démarche paritaire et constructive de réalisation d'état des lieux et de diagnostic partagé et le groupe paritaire de réflexion a travaillé autour de 3 axes de réflexion suivants:

- Axe n°1 Une meilleure conciliation de l'exercice du mandat syndical et/ou de représentation du personnel et de l'activité professionnelle et l'aide à la conduite des différents entretiens.
- Axe n°2 La valorisation des compétences acquises dans le cadre du mandat et leur prise en compte dans la suite du parcours professionnel et l'accompagnement éventuel dans une démarche de certification.
- Axe n°3 La valorisation et la reconnaissance du rôle des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel dans leurs attributions respectives et dans leur contribution au dialogue social, axe plus orienté sur la communication.

Les parties signataires confirment leur volonté d'instaurer les conditions permettant de reconnaître, d'intégrer et de valoriser le parcours syndical et de représentation du personnel au cours d'un projet professionnel attractif pour le salarié et utile pour

l'entreprise, tout en respectant un juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

En ce qui concerne le récent accord relatif à la sécurisation du parcours professionnel des représentants du personnel, nous entrons désormais, via une cellule paritaire de communication, dans une phase d'accompagnement et de communication pour donner toute sa place à un dialogue social moderne, constructif et attractif.

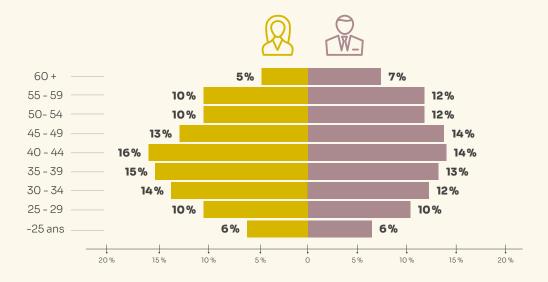
Dans cet esprit de pérennisation et d'amélioration de la qualité de son dialogue social, la branche du Crédit Mutuel a également renforcé les moyens humains et en temps alloués aux organisations syndicales représentatives en concluant, le 5 juillet 2022, un avenant n°3 à l'accord de branche du Crédit Mutuel relatif au droit syndical et au dialogue social.

Les partenaires sociaux de la branche Crédit Mutuel ont également entrepris, fin 2022, l'actualisation de l'accord-cadre relatif à la gestion des incivilités et agressions dans le cadre de la relation clientèle. Il s'agit, en effet, de prendre en compte à la fois l'émergence de nouvelles formes d'incivilités, et notamment les incivilités numériques, mais également de renforcer et améliorer les dispositifs existants au regard des retours d'expérience collectés au sein des différentes entités employeurs de la branche du Crédit Mutuel.

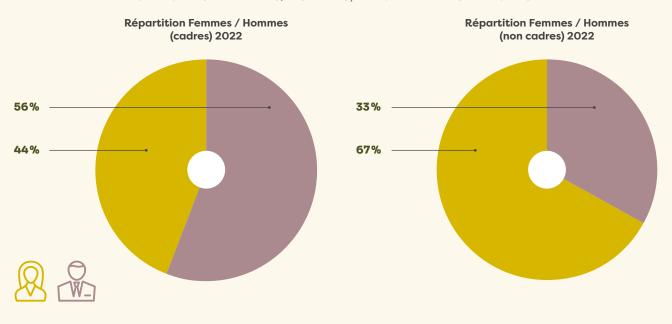
Ces accords sont en général appliqués, sur base volontaire, aux filiales ne relevant pas de la branche Crédit Mutuel.

Le premier niveau de l'insertion étant l'accès à un emploi, le groupe est actif dans le recrutement sur ses territoires.

PYRAMIDE DES ÂGES (RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE, EN % DE L'EFFECTIF INSCRIT AU 31/12/2022)



REPARTITION FEMMES/HOMMES, EN % DE L'EFFECTIF FRANCE



De nombreuses actions de sensibilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap ont été organisées courant 2022 dans plusieurs fédérations. Les démarches plus volontaristes affichées par les groupes permettent de constater un progrès en ce domaine.

Enfin, les récompenses multiples obtenues au sein du groupe en matière d'emploi sont également des preuves de son engagement.

À titre d'exemple, le groupe Crédit Mutuel se place en tête des « Meilleurs employeurs 2022 » au palmarès de Capital. Le Crédit Mutuel et le CIC occupent les deux premières places parmi les banques de réseau : ils se classent respectivement 2° et 3° dans la catégorie des banques et services financiers (la Caisse des Dépôts et Consignations étant première), sur un total de 18 établissements évalués.

Égalité professionnelle

Toutes les entreprises d'au moins cinquante salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au ler mars. Cet indice, sur 100 points, se calcule à partir de quatre à cinq indicateurs selon la taille de l'entreprise :

- l'écart de rémunération femmes-hommes ;
- l'écart de répartition des augmentations individuelles ;

- l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés);
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

À titre d'exemple, voici quelques indices du groupe qui démontrent l'engagement de nos entités sur ce sujet:

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale; 96/100;
- Crédit Mutuel Arkéa : 91/100 ;
- Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie : 87/100 ;
- Crédit Mutuel Océan : 88/100 ;
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel: 81/100.

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL S'ENGAGE EN SIGNANT LA CHARTE DE LA DIVERSITÉ

Lutter contre les discriminations. Tel est l'engagement de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel depuis plusieurs années. Avec la signature de la Charte pour la diversité, elle rejoint plus de 4500 organisations qui, dans une démarche volontariste, s'engagent à déployer des actions concrètes en faveur de la diversité. Faisant du management inclusif et respectueux des différences individuelles un levier de cohésion et de bien-être au travail, la diversité est source de performance économique et sociale.

7.3.2 - Développement du capital humain

Le groupe fait preuve, depuis des années, d'un effort constant en matière de formation. Très investi sur les nouvelles technologies, et mettant en œuvre des solutions innovantes, le groupe considère qu'il est également de son devoir d'accompagner ses salariés dans un monde digitalisé.

Valoriser et fidéliser les équipes, diversifier les recrutements, faire progresser l'égalité des chances sont les principaux enjeux d'une vraie intégration sociale et professionnelle.

La formation constitue donc un enjeu essentiel pour répondre au mieux aux demandes des clients, répondre aux exigences de la réglementation mais aussi pour permettre à l'ensemble des collaborateurs du groupe de pourvoir développer leurs compétences et leurs carrières (plus de 300 formations différentes sont disponibles).

La digitalisation croissante des échanges nécessite l'acquisition de connaissances nouvelles, la maitrise de nouveaux outils mais aussi des adaptations aux besoins de plus en plus individualisés des collaborateurs.

C'est parce que la formation professionnelle demeure un thème privilégié de la négociation sociale au sein du Crédit Mutuel qu'une réactualisation de l'accord de branche du Crédit Mutuel relatif à la formation a été conclue, le 15 décembre 2020, par la CNCM, et à l'unanimité des six organisations syndicales représentatives. La branche Crédit Mutuel, qui couvre près de 36 000 salariés du groupe, s'est lancée depuis près de 6 ans dans une politique de création de certifications. Les certifications « métiers » ou certification de qualification professionnelles (CQP) permettent de favoriser l'employabilité et la mobilité tant au sein de la branche Crédit Mutuel que dans l'ensemble du secteur bancaire.

Ainsi les certifications « métiers » suivantes ontété enregistrées ou en cours d'instruction auprès de France Compétences:

- CQP Chargé de Clientèle de Professionnels enregistré au RNCP;
- CQP Chargé de Clientèle Particuliers procédure d'enregistrement en cours ;
- CQP Chargé d'Affaire Entreprises renouvellement obtenu en 2022;
- CQP Conseiller en Gestion de Patrimoine procédure d'enregistrement en cours ;
- CQPDirecteur de Caisse-procédure d'enregistrement en cours.

Cette démarche d'amélioration constante de la qualité du dialogue social porte ainsi ses fruits. À titre d'illustration, nous venons d'obtenir le renouvellement de l'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de notre Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) portant sur le métier de Chargé d'Affaire Entreprises.

Rappelons que les CQP créés par la branche du Crédit Mutuel et officiellement reconnus et enregistrés au RNCP, labellisent ainsi le professionnalisme de nos salariés et contribuent à leur employabilité.

Il a également été décidé en 2022 de compléter la cartographie de CQP par la création d'un nouveau CQP de chargé d'affaires agriculture. Ces CQP attestent de la maîtrise de compétences nécessaires à l'exercice du métier considéré, labellisent le professionnalisme des salariés et contribuent à leur employabilité. Ils conduisent à la maîtrise d'un « emploi repère » de la branche et s'intègrent à une cartographie globale des métiers du réseau favorisant ainsi les passerelles entre ces métiers.

La branche du Crédit Mutuel va, par ailleurs, piloter, en partenariat avec l'OPCO ATLAS, une étude relative aux problématiques d'attractivité, de recrutement et de fidélisation, notamment face aux plus jeunes générations de salariés, en y associant l'ensemble des groupes régionaux.

INDICATEURS RELATIFS À LA FORMATION DES COLLABORATEURS

	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Montant de la masse salariale investie dans la formation	209,0	192,4	159,4	9 %
Pourcentage de la masse salariale dédié à la formation	5,0 %	4,8 %	4,0 %	0,2 pts
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	86 291	83 808	83 379	3 %
Pourcentage de salariés ayant suivi au moins une formation	96,6%	94,5%	93,9%	2 pts
Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	2883800	2802551	2190204	3%

7.3.3 - Amélioration des conditions de travail

Le secteur bancaire est depuis plusieurs années en pleine mutation. Ces transformations influent sur les modes de fonctionnement, les métiers et les relations de travail. Le Crédit Mutuel accorde une attention toute particulière à l'impact de ces changements sur la qualité de vie au travail. L'intérêt porté au contenu des missions confiées, l'opportunité de développer de nouvelles compétences et l'accompagnement vers de nouvelles missions sont des facteurs clés de motivation. Au travers d'un dialogue régulier avec les organisations syndicales, le Crédit Mutuel agit sur les conditions de travail de ses salariés, via notamment des enquêtes portant sur l'espace de travail, les outils mis à disposition, la relation managériale, le sentiment d'être acteur du changement, l'accompagnement des salariés, la gestion de la charge de travail ou le travail à distance. Des accords portant sur la qualité de vie au travail ont ainsi été signés avec les organisations syndicales représentatives.

Les groupes régionaux ont déployé de nombreuses actions visant à apporter les meilleures conditions de travail à l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour exemple, le Crédit Mutuel Arkéa a créé une équipe « Bien vivre au travail » et une communauté de « Bien Veilleurs » déployée par la DRH depuis 2020.

Formés et animés par l'équipe Bien-vivre au travail, cette quarantaine de collaborateurs volontaires représente de multiples capteurs et relais de confiance sur le terrain.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs. Il s'agit notamment de mesures pour améliorer la QVT contenues dans un accord cadre visant à optimiser l'organisation du travail au quotidien, favoriser la santé au travail, améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur travail avec l'adoption d'un forfait « mobilités durables » ou favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Le Crédit Mutuel Océan réalise des enquêtes QVT régulièrement pour mesurer le bien-être de ses salariés. Avec un taux de retour important (79 %), les enquêtes confortent les points forts de l'entreprise, à savoir l'ambiance de travail ainsi que les relations avec les collègues. Le Crédit Mutuel Océan a fixé des objectifs de bien-être dans son plan à moyen terme, mesurés au travers de la fierté d'appartenance, la réalisation de soi, l'intérêt global du travail, l'autonomie, etc.

Tous ces éléments sont détaillés dans les déclarations de performance extra-financière des groupes régionaux.

	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	6385	6 757	6752	-6%
Dont licenciements	885	962	950	-8%
Nombre total de jours d'absence (jours ouvrés)	1105 969	974 261	1014700	15 %

8



S'APPUYER SUR NOS SPÉCIFICITÉS MUTUALISTES POUR CRÉER DE LA VALEUR DANS LA DURÉE

Le groupe Crédit Mutuel fait de son modèle mutualiste une force pour définir une stratégie créatrice de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. S'appuyant sur les forces vives des territoires sur lesquels il est implanté, il veille à la juste représentation de son sociétariat dans les instances de gouvernance.

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA DEVIENT ENTREPRISE À MISSION

Après s'être doté d'une raison d'être en 2019, conformément à la loi PACTE, le Crédit Mutuel Arkéa est officiellement devenu Entreprise à mission, suite à l'adoption de ce statut en Assemblée générale au mois de mai 2022.

Les missions du Crédit Mutuel Arkéa sont organisées autour des cinq engagements qui découlent de sa Raison d'être et qui constituent le socle de sa stratégie de long terme :

- prendre les décisions en visant une approche équilibrée entre performance économique et impact sociétal et environnemental positif par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur les territoires ;
- accompagner chacune des parties prenantes dans sa transition environnementale;
- développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale;
- s'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous les sociétaires et les clients, des précurseurs aux plus fragiles:
- favoriser l'engagement du collectif au service de l'intérêt commun en faisant, notamment, vivre ses valeurs mutualistes.

Un Comité de mission composé de neuf membres parmi lesquels cinq personnalités externes à l'entreprise, issues du monde de l'entreprise ou du monde associatif, deux administrateurs et deux salariés dont le référent de mission, a été nommé par le Conseil d'administration, en juin 2022. Il a pour rôle d'approuver, de suivre et d'évaluer, par la détermination d'indicateurs de mesure, la bonne exécution de la feuille de route qui déclinera de manière opérationnelle ces cinq engagements.

8.1 ORGANISATION DU CRÉDIT MUTUEL (CAISSE LOCALE, FÉDÉRATION, GROUPE RÉGIONAL)

Banque mutualiste, le Crédit Mutuel s'appuie sur des principes coopératifs qui fondent son action : détention du capital par les sociétaires, contrôle démocratique de la banque, répartition des bénéfices entre les sociétaires et les générations futures, conformément à la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et aux principes édictés par l'Alliance Coopérative Internationale (voir page 10). Le Crédit Mutuel fait du sociétaire la référence de

Le Crédit Mutuel fait du sociétaire la référence de toutes ses actions. Il se développe dans une logique de fidélité à ses valeurs fondatrices : proximité, solidarité et responsabilité sociale.

Constitutives de l'identité du Crédit Mutuel, ses valeurs différencient et confortent la pertinence de son modèle de développement fondé sur une organisation composée d'entités coopératives:

- 18 fédérations régionales et une fédération agricole ;
- ■87 caisses fédérales ou interfédérales;
- ■1991 caisses locales;
- ■8,6 millions de sociétaires pour 10,6 millions de clients (périmètre coopératif Crédit Mutuel);
- 21 000 administrateurs dont 40,5 % de femmes.

8.2 LE SOCIÉTAIRE ET LA PART SOCIALE (DÉTENTION DU CAPITAL ET DROIT DE VOTE)

Au Crédit Mutuel, le capital est détenu par les clientssociétaires sous forme de parts sociales. Les sociétaires participent aux décisions de leur caisse et en contrôlent la bonne gestion. Les caisses locales de Crédit Mutuel appartiennent de manière indivisible à la collectivité des sociétaires. Établissements de crédit autonomes, elles constituent le socle de l'organisation mutualiste.

Chaque caisse adhère à une fédération de Crédit Mutuel, elle-même adhérente à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Chaque fédération est chargée de la représentation, de l'animation et du contrôle des caisses locales adhérentes.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les caisses sont également affiliées à la caisse fédérale de Crédit Mutuel, outil technique et financier à leur service. La caisse fédérale contribue à l'efficacité mutualiste, en proposant des services supports transverses.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel, en tant qu'organe central, joue un rôle en matière prudentielle et de contrôle. Elle assure également auprès des pouvoirs publics la représentation du groupe Crédit Mutuel au plan national, ainsi que la défense de la marque et de ses intérêts. Le client-sociétaire, en faisant l'acquisition d'une part sociale, devient co-détenteur de sa caisse locale. Elle lui donne le droit de faire entendre sa voix et de participer aux assemblées générales, moment phare de la vie coopérative.

Grâce à l'expression de son vote selon le principe coopératif « une personne, une voix », le sociétaire peut participer à l'élaboration de la stratégie de sa banque en choisissant ses représentants qui siègeront au Conseil d'administration.

8.3 MOBILISATION ET ANIMATION DU SOCIÉTARIAT

L'attachement au modèle coopératif s'exprime par la volonté de développer un sociétariat actif, représenté par la diversité de ses administrateurs. Moment privilégié

de la vie coopérative, l'assemblée générale de la caisse locale est l'occasion de réunir les sociétaires pour retracer l'activité de l'année écoulée, soumettre les comptes à leur approbation et procéder au renouvellement ou à la nomination des administrateurs qui constituent les Conseils des caisses locales. Elle constitue à la fois un temps d'échanges et de rencontre entre sociétaires, administrateurs et équipe dirigeante concernant le développement de la banque, mais également l'expression des sociétaires qui votent l'ensemble des résolutions selon le principe « une personne, une voix ».

Les 8,6 millions de sociétaires du Crédit Mutuel constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors des Assemblées générales de caisses locales et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'administration. Les indicateurs relatifs au sociétariat sont inclus dans la partie 1.2.2.

PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	2022	20211	20201
Nombre de sociétaires convoqués aux Assemblées générales de caisse locale	7576830	NC	NC
Nombre de sociétaires avant participé aux Assemblées aénérales de caisse locale	406442	NC	NC

 Nombre de sociétaires ayant participé aux Assemblées générales de caisse locale
 406 442
 NC
 NC

 Taux de participation des sociétaires aux Assemblées générales de caisse locale
 5 %
 NC
 NC

8.4 DIVERSITÉ ET INDÉPENDANCE DE LA GOUVERNANCE

Issus du tissu économique local dont ils connaissent les spécificités, les 21000 administrateurs du groupe Crédit Mutuel représentent les sociétaires qui les ont élus lors des assemblées générales locales. Reconnus pour leurs qualités professionnelles, leur attachement aux valeurs coopératives et leur ancrage régional, ils participent aux décisions de la banque, déterminent collectivement les orientations de l'activité de la banque et s'assurent de leur mise en

ceuvre. Conformément à la réglementation, ils veillent également à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque, à la fiabilité du système de contrôle interne et à la qualité de l'information financière fournie aux sociétaires et au public. Le Crédit Mutuel veille à la juste représentation de son sociétariat au sein des Conseils d'administration qui réunissent notamment des représentants des grands mouvements de clientèle. Notre organisation où la responsabilité est portée à l'échelon local est un atout, pour l'octroi de crédit par exemple dans lequel la majorité des décisions sont prises au niveau de la caisse locale.

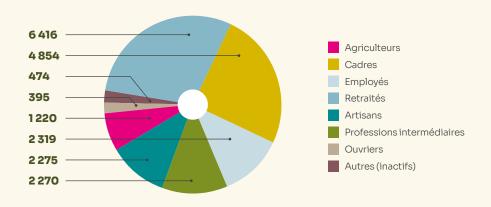
IMPLICATION DES ÉLUS 2022 2020 2021 Taux d'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration 90% 86% 93% Taux d'assiduité des administrateurs au Comité d'audit 88% 94% 95% Taux d'assiduité des administrateurs au Comité des risques 87% 92% 94% Taux d'assiduité des administrateurs au Comité des nominations 96% 94% 96% Taux d'assiduité des administrateurs au Comité des rémunérations 93% 94% 94%

^{1.} Compte-tenu de la situation sanitaire des exercices 2020 et 2021, la participation des sociétaires en Assemblée générale n'a pas fait l'objet d'un suivi comparable.

Le groupe a la volonté explicite de moderniser sa gouvernance en renforçant la mixité et en intégrant des administrateurs salariés. Il suit la représentativité des femmes parmi ses élus, quels que soient la fonction ou le niveau et surveille en particulier les évolutions à l'occasion des renouvellements lors des assemblées générales.

REPRESENTATIVITÉ DES ADMINISTRATEURS	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Nombre d'administratrices de Caisses locales	8 181	8 082	8 349	1%
Nombre d'administratrices de fédérations	178	178	168	0 %
Pourcentage de femmes parmi les administrateurs de caisses locales	40,5%	39,5%	38,6 %	-

RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS DE CAISSE LOCALE PAR CSP



8.5 HONORABILITÉ ET COMPÉTENCES DES ADMINISTRATEURS

Crédit Mutuel s'attache à donner à ses administrateurs les moyens de leurs missions. Pour cela il met en œuvre des programmes de formation adaptés. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des jeunes élus dans les premières années de leur mandat en leur dédiant un parcours de formation approfondie sur les métiers du groupe.

Ces cycles de formation parfois qualifiante vont au-delà des obligations réglementaires et renforcent

le sens de l'engagement des élus. Ils sont organisés selon plusieurs objectifs qui visent :

- à donner aux administrateurs les connaissances et la compétence nécessaire pour leur permettre une participation active en conseil;
- à encourager les sociétaires à devenir administrateur de caisse locale ;
- à développer les outils digitaux pour améliorer et faciliter la montée en compétences des élus (via des outils de formation en ligne, auto-formation...).

FORMATION DES ADMINSITRATEURS (PÉRIMÈTRE CAISSE LOCALE)

	2022	2021	2020	VARIATION 2022-2021
Nombre d'administrateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	18 039	13 745	6 203	31%
Taux d'administrateurs formés	89,2%	67,2%	28,7%	-
Nombre total d'heures dispensées	55 558	41 444	18 376	34%
Nombre d'heures de formation par administrateur formé	3,08	3,02	2,96	2%





NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette déclaration, établie sur base volontaire, s'inscrit dans le cadre des publications réglementaires annuelles et des nouvelles exigences en matière de publications d'informations extra financières: l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 qui transposent la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières.

Elle fait partie intégrante du rapport de gestion de l'entreprise et présente de manière consolidée le modèle d'affaires, les principaux risques sur de grandes thématiques non financières, les politiques et diligences mises en œuvre pour y répondre et des indicateurs-clés de performance. Elle fait l'objet d'une vérification sur une sélection d'informations extra-financières par un vérificateur indépendant.

Ce document renvoie pour l'exhaustivité des informations aux déclarations des groupes.

9.1 PÉRIMÈTRES

Le périmètre global retenu intègre toutes les activités du groupe, celles du périmètre coopératif ainsi que celles de ses filiales. La consolidation effectuée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel s'appuie sur les données collectées auprès des cinq caisses fédérales du groupe, qui chacune rapporte sur l'intégralité de son périmètre consolidé.

Certaines données, comptables notamment, sont issues de la direction financière de la CNCM, ayant en charge l'élaboration des comptes consolidés. Son département contrôle de gestion produit également les données globales relatives aux implantations. De même, les directions des risques et direction de la conformité, ayant pour périmètre de compétence l'ensemble du groupe, notamment au regard des autorités de régulation, contribuent à l'élaboration de ce rapport, ainsi que la direction des marchés et des études, porteuse de partenariats nationaux ou représentante du groupe auprès de divers organismes de Place. Enfin, la branche « Crédit Mutuel », animée par la Confédération contribue au volet social du rapport.

Sauf mention explicite, les informations de gouvernance portent sur la totalité du périmètre coopératif: les informations sociales portent sur l'ensemble du périmètre consolidé, à l'exceptions de quelques filiales étrangères (Crédit Mutuel Alliance Fédérale). Le niveau de précision des données peut être affecté pour les filiales étrangères (notion de cadre pour les filiales étrangères du Crédit Mutuel Nord Europe). Compte tenu d'éventuelles différences de traitement selon les indicateurs, les données traitées couvrent 90 % du périmètre pour les informations sociétales. Les données traitées couvrent l'ensemble du périmètre pour le volet environnemental.

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des caisses fédérales déclarantes. Le groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa différence coopérative, et le groupe s'est engagé dès 2012 dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions des différents établissements du groupe à la société et d'en rendre compte.

Ces indicateurs, élaborés collégialement au niveau national depuis 2006, ont été étendus et adaptés progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe puis revus en fonction de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 transposant la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières.

Chaque année, depuis 2012, une série d'indicateurs fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant au regard des obligations relatives à

l'article 225 de la loi Grenelle 2 et fait l'objet d'une attestation

La collecte comporte volontairement de nombreux indicateurs portant sur la vie coopérative et démocratique du groupe. Ils s'inscrivent aujourd'hui pleinement dans l'esprit des dispositions de la loi ESS de juillet 2014.

9.2 PRINCIPALES RÈGLES DE GESTION

La méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs des caisses fédérales.

Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, un référentiel commun de collecte est mis en œuvre annuellement. Il est constitué de l'ensemble des éléments diffusés et utilisés en interne pour organiser la collecte, la remontée et la consolidation des données.

Les informations publiées reflètent la volonté de meilleure connaissance et de transparence du groupe. Les informations qualitatives permettent de décrire ou illustrer les actions ou les engagements pris partout ou partie du groupe et témoignent de son engagement continu en matière de RSE.

Les exigences de reporting des autorités de contrôle des banques (ACPR, BCE) constituent de nouvelles pistes de progrès et de normalisation sur lesquelles le groupe est engagé.

La collecte des données 2021 a été annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'informations et les contrôles de cohérence. Les grilles de collecte ont été adaptées en fonction des travaux d'identification des risques, en fonction de la disponibilité de la donnée constatée les exercices précédents et également en anticipation des futures réglementations relatives à la publication d'informations extra-financières dans les rapports de gestion.

La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives. Chaque établissement du groupe disposant d'une entière liberté pour ce faire, le niveau national présente brièvement la synthèse des approches retenues et des travaux réalisés, l'exposé des détails relevant des entités individuelles.

De manière générale, dans les cas de partenariat ou de prestation, les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées. Il en va de même, chaque fois que possible, lorsque des données de la direction financière, qui font l'objet d'une revue par deux cabinet de commissariats aux comptes, répondent à des enjeux extra-financiers.

 \odot Sommaire DPEF/Édition 2023 - 71

9.3 PÉRIODES DE RÉFÉRENCE DES DONNÉES

Par principe, les données correspondent à l'année civile. Elles peuvent le cas échéant (indisponibilité de l'information pour l'exercice sous revue) se référer à un exercice antérieur ou à des travaux qui ne sont pas intégralement réalisés chaque année mais portent sur des données stables (implantations en zones rurales). Enfin, certaines données peuvent ne concerner qu'une partie de l'exercice sous revue, les données définitives n'étant pas intégralement connues à date de rédaction du rapport. Ces particularités donnent lieu à une mention dans le rapport.

Les indicateurs retenus s'appuient notamment sur :

- l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017;
- l'article 225 de la loi Grenelle 2 :
- les dispositions de la loi de Transition énergétique et pour la croissance verte;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre, (Décret 2011-829 du 11 juillet 2011);
- l'OIT (recommandation 193 relative aux coopératives);
- l'OCDE (principes directeurs);
- la « loi de transition énergétique pour la croissance verte », promulguée le 18 août 2015 ;
- l'article 173 de la loi sur la transition énergétique publiée le 31 décembre 2015 ;
- la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017);
- la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption adoptée le 8 novembre 2016;
- la loi sur le devoir de vigilance adoptée le 21 février 2017;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières...);
- les réflexions collectives sur les pratiques de RSE dans les banques coopératives européennes (EACB...) et les autres secteurs coopératifs;
- le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables :
- le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 04 juin 2021, complétant le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux;

■ le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

Les indicateurs s'appuient aussi sur les engagements pris par le groupe au niveau national et/ou fédéral:

- principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI);
- charte de l'identité coopérative de Coop-FR adoptée en 2010;
- pacte mondial/Global compact (membre depuis avril 2003);
- principes pour une banque responsable de l'UNEP-FI (PRB);
- principes pour l'investissement responsable (PRI);
- code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR);
- manifeste de l'entreprise responsable du World forum :
- label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES);
- •label Novethic investissement socialement responsable (ISR);
- label Finansol sur les produits solidaires.

9.4 **EXCLUSIONS**

Dufait de l'activité du groupe Crédit Mutuel, certaines thématiques relatives au décret 2017/1265 du 09 août 2017 et relatives à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes au regard des obligations réglementaires en vigueur. C'est le cas pour l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la prévention, la réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service. Certaines de ces thématiques seront traités à compter des exercices futurs, en application du réglement 2020/852 et de la CSRD.

9.5 RECTIFICATION DE DONNÉES

Si une donnée publiée dans le rapport en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

9.6 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Les données relatives aux consommations eau et énergies constatées en France, Belgique dans l'ensemble du périmètre banque, assurance, éditique sont basées sur les factures enregistrées dans les comptes, des relevés en direct, des données fournisseurs et le cas échéant d'estimations.

Les consommations de papier n'intègrent pas directement celles du pôle presse par ailleurs recensées. Les consommations de papier à usage interne résultent principalement des informations fournies par les centrales d'achat, et les centres de services (activité reprographie), de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour le groupe Crédit Mutuel.

Bilan Carbone

Le Bilan Carbone du groupe est consolidé sur la base des émissions de gaz à effet de serre des groupes régionaux pour le compte de leur propre évaluation. Chaque groupe procède à l'analyse des postes de manière annuelle, sur le périmètre qu'il a défini. Tous les groupes régionaux ne calculent pas au 31 décembre 2022 leur bilan carbone sur un périmètre homogène. Ainsi certains postes du Bilan Carbone ne reflètent pas l'exactitude des émissions générées par l'activité du groupe.

Les groupes régionaux calculent leurs émissions sur les postes suivants:

- émissions directes des sources fixes de combustion;
- émissions directes des sources mobiles à moteur thermique;
- ■émissions directes fugitives ;
- émissions indirectes liées à la consommation d'électricité;
- émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid;
- émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 6 ;
- immobilisations de biens ;
- déplacements professionnels.

Le poste relatif aux achats de produits ou services est calculé par l'ensemble des groupes régionaux. Cependant, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan incluent dans ce poste uniquement les achats de papier.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Arkéa calculent les émissions liées à la totalité de leurs achats de biens et services et incluent également dans leur analyse de leurs émissions de gaz à effet de serre les postes suivants:

- déchets (poste 11);
- transport de marchandises amont (poste 12);
- déplacements domicile-travail (poste 23).

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale procède

également à l'identification des émissions générées par les déplacements de leurs clients et visiteurs. Des travaux d'homogénéisation seront menés afin de calculer plus finement le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Crédit Mutuel.

À noter qu'à ce stade, les émissions générées par les financements du groupe n'ont pas été intégré à la présentation du Bilan des émissions 2022.

Il convient enfin de noter que le bilan des émissions de gaz à effet de serre du groupe Crédit Mutuel est consolidé sur plusieurs exercices. Il inclut les émissions de l'exercice 2022 pour Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie, et Crédit Mutuel Océan, ainsi que les émissions de l'exercice 2021 pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Taxonomie

Les ratios réglementaires relatifs à la taxonomie ont été établis selon les arbitrages suivants :

- ■les entreprises inclues dans le périmètre de la taxonomie sont les entreprises dites « soumises à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD) ». Pour des raisons de comparabilité et d'accès à la donnée, la définition européenne des entreprises a été considérée. Sont dites « entreprises NFRD », les entreprises cotées sur un marché réglementé et dont l'effectif dépasse les 500 salariés ;
- l'éligibilité des entreprises non financières soumises à NFRD a été collectée directement dans les déclarations de performance extra-financières des entités, calculées sur la base de l'exercice 2021;
- les ratios relatifs à l'éligibilité des actifs sont établis selon le total des actifs couverts par la taxonomie et non le total des actifs du groupe;
- les autres ratios ont pour dénominateur le total des actifs;
- L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages ont été considérées comme intégralement éligibles conformément au règlement délégué 2021/2178 du 06 juillet 2021. À la différence de l'exercice précédent, les prêts destinés à financer l'acquisition de véhicules et accordés à compter du ler janvier 2022 ont été considérés éligibles dans leur intégralité. Ces expositions seront à compter de l'exercice 2023 soumises à l'analyse de leur alignement, selon le respect des critères techniques exposés par l'annexe II du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 04 juin 2021;
- Concernant les opérations de financement des entreprises, le groupe Crédit Mutuel, à la différence de l'exercice passé pour lequel cette analyse n'était basée que sur des estimations liées à l'éligibilité des activités de la NACE dûment référencées par le règlement délégué (UE) 2021/2139, a procédé à une recherche de l'éligibilité publiée par sescontreparties au sein de leur document d'enregistrement universel, rapport de gestion ou

déclaration de performance extra financière. Les ratios ainsi publiés par ses contreparties ont servi de base pour pondérer les encours relatifs à ces entreprises;

- À noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale, le Crédit Mutuel a fait le choix de s'appuyer sur le ratio publié par sa maison mère.
- Les encours à la Caisse des dépôts et consignations ont été considérées comme des expositions souveraines et n'ont donc pas été comptabilisés dans les actifs couverts par la taxonomie;
- Les informations d'éligibilité et d'alignement des activités liées au gaz et à l'énergie nucléaire n'ont pas été incluses dans son analyse taxonomique relative à l'exercice 2022, aucune donnée n'ayant été publiée par les clients.

9.7 INDICATEURS SOCIAUX

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaires, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences non prévues par les conventions collectives des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : maladie et accidents. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre ni les subventions Fongecif ni la formation en alternance.

L'identification de l'effectif cadre et non cadre n'est possible que sur le périmètre France, la notion de cadre n'étant pas similaire dans les pays tiers.

9.8 INDICATEURS SOCIÉTAUX

Microcrédit

Les informations relatives au microcrédit professionnel sont des données fournies par les principaux partenaires du groupe, à savoir l'Adie, France Active avec un détail possible par fédérations sauf Initiative France qui communique des chiffres globalisés Crédit Mutuel et CIC.

Empreinte socio-économique

Les éléments composant le schéma de répartition de la valeur sont définis comme suit :

Les dépôts de la clientèle

En déposant leurs liquidités, les clients apportent à la banque des ressources financières. Ces dépôts constituent les principales ressources de la banque et permettent de financer les crédits à la clientèle.

Les ressources obligataires et ressources hors clientèle

Le groupe Crédit Mutuel complète les ressources de la clientèle par des emprunts à moyen et long termes, soit auprès d'institutions financières publiques, soit en émettant des obligations ou titres assimilés. Dans une moindre mesure, la banque obtient des ressources de court terme auprès d'autres institutions financières. Elles incluent également les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance.

Les capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués des investissements des clients en parts sociales et des bénéfices mis en réserves. Y figurent également les intérêts minoritaires, correspondant à la part détenue par les actionnaires minoritaires dans les filiales.

Les crédits à la clientèle

Près de 50 % des ressources totales de la banque sont utilisées pour réaliser des crédits à la clientèle, en accompagnement des particuliers, ou en soutien aux entreprises.

Les autres emplois

La banque dispose d'un excédent de trésorerie, qui est placé à court terme en banques centrales et sur toutes les maturités auprès d'autres banques, de manière à pouvoir être mobilisé rapidement en cas de besoin. Le Crédit Mutuel possède également un portefeuille de titres évalués à la juste valeur par résultat et par capitaux propres, et des placements des activités d'assurance et parts de réassureurs.

Les valeurs mobilisées

Elles désignent les actifs immobiliers et les autres biens amortissables (matériels, logiciels).

9.9 INDICATEURS DE GOUVERNANCE

Une partie des indicateurs et des commentaires est consacrée à la gouvernance. La participation et la démocratie sont à la base du fonctionnement coopératif du Crédit Mutuel.

Tout client peut souscrire une part A et ainsi devenir sociétaire, c'est-à-dire membre de la coopérative (sa caisse locale) et voter à son assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ». Cette particularité coopérative est aussi celle qui fonde l'enracinement du Crédit Mutuel dans les territoires et la non centralisation de la gouvernance du groupe dans le respect de l'autonomie des membres et la subsidiarité entre les différentes entités coopératives.

Les indicateurs relatifs à la gouvernance sont généralement relatifs à l'échelon des caisses locales, sauf mention contraire.

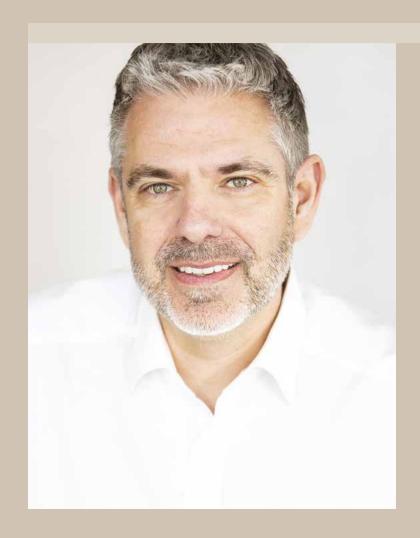
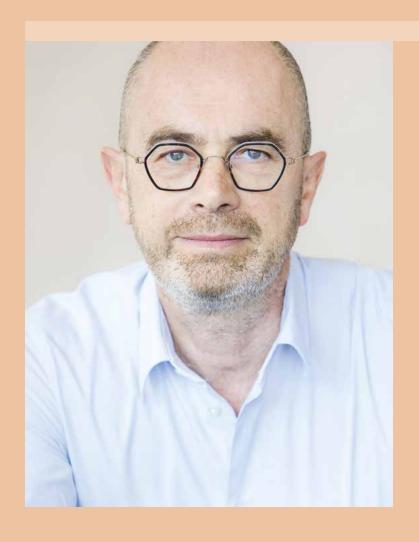


TABLE DE CONCORDANCE DES PRINCIPALES INFORMATIONS ESG

RISQUES ESG	CORRESPONDANCE GRI 4	CORRESPONDANCE GLOBAL COMPACT	CORRESPONDANCE PRB	CORRESPONDANCE ODD	PAGES
Financement de la transition énergétique	G4-EC2; FS1; FS8	8,9	1, 2 (engagement NZBA)	13 MEDIFIES RELATIVES A LA LITTE CHOICE LES CHARACTES CUMMITORS CUMMITORS	42
Prise en compte du changement climatique	G4-EN3; G4-EN4; G4-EN5; G4-EN6; G4-EN15; G4-EN16; G4-EN17. G4-EN18; G4-EN19	8	1, 4, 6	13 MEDINES RELATIVES A LA LUTTI CHONIE LES CHANGEMENTS CURLINIOSES	40,47
Critères ESG dans les décisions de crédits et d'investissements	G4-EC2; FS1; FS2; FS3; FS11; FS15; FS16	7,8	3	12 CONCOMMENTON INTERPORTABLES 13 ANALISTIC CONTRE LES CONCEPNES LES CO	50
Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	FS7; FS13; G4-EC1			12 CINCOMMUNION IT PROSCESSION RESPONSABILES	51
Lutte contre la corruption, la fraude, les pratiques non éthiques	G4-41; G4-56; G4-SO3; G4-SO4; G4-SO5; FS4	10	3	16 PAIN, DUSTICE IT ASSISTANCES DIFFERENCES	56
Protection et confidentialité des données	G4-PR8	1; 2	3	16 THE STREET STREET	58
Qualité de la relation client	G4-PR1; G4-PR2; FS5		3		59
Lutte contre l'exclusion financière	FS14		2 (engagement inclusion et santé financières), 6		54
Développement du capital humain	G4-EN34; G4-LA9; G4-LA10	3	5	8 TRANSMERICATE COMMONDS	63
Amélioration des conditions de travail des salariés	G4-11; G4-LA1; G4-LA4; G4-LA5; G4-LA6; G4-LA8; G4-HR4; G4-HR5; G4-HR6	3	5	8 TRANSIL DICINIT TOWNSLAND (COMMINUT.	64
Respect de l'égalité des chances	G4-10; G4-LA12; G4-LA13	1; 2; 3; 4; 5; 6	5	5 (depart cere)	60
Relations durables avec les sous- traitants et fournisseurs	G4-EN32; G4-EN33; G4-LA14; G4-LA15; G4-SO9; G4-SO10	1; 2			59
Mobilisation et animation du sociétariat	G4-16				67
Diversité de la gouvernance	G4-7; G4-34				67
Honorabilité et compétences des administrateurs	G4-38; G4-44				68



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant, et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre groupe (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur les quels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte);
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du let du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte);
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁴¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes

légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre avril et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE et risques climatiques.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée:

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{eme} alinéa du III de l'article L. 225-102-1;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et auprès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur une sélection d'entités contributrices listées ci-après: Crédit Mutuel Nord Europe et CIC Ouest;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en oeuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

- Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et à l'échelle de la banque de financement, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la société de gestion d'actifs. Ces travaux couvrent entre 6 % et 88 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (6 % des administrateurs, 6 % des effectifs, 7 % des sociétaires, 20 % des autorisations de financement, 20 % des encours ISR et 88 % des émissions de gaz à effet de serre hors financement);
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 12 mai 2023

L'organisme tiers indépendant EY & Associés

Caroline Delérable Associée, Développement Durable

L'HISTOIRE DU MUTUALISME, C'EST LA NÔTRE!

REMERCIEMENTS

Cette édition a été réalisée avec le concours de collaborateurs et élus du groupe Crédit Mutuel.

Nous remercions les fédérations régionales du Crédit Mutuel pour leur contribution et tout particulièrement:

Arnaud, Aurélien, Caroline, Élodie, Emma, Éric, Franck, Lionel, Louison, Manon, Mathieu, Mathilde,
Medhi, Mélissa, Mouktadirath, Ronald, Stéphanie, Thibaud, Thierry, Thierry, Tyda et Yasmina.

Retrouvez tous les portraits sur l'ensemble de nos publications institutionnelles.



Photos: Crédit Mutuel - Adobe Stock - Christèle Billault.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
46 RUE DU BASTION - 75017 PARIS

